Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 11 Rajeb 1441
6 Mars 2020

N° 19

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **562**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **562**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **572**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **579**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **582**
Avis aux créanciers..... **590**
Convocations
Sociétés anonymes **591**
Sociétés à responsabilité limitée **599**
Autres sociétés **599**
Actes Administratifs
Avis au public **599**
Divers
Avis au public..... **601**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Cap Oblig Sicav **603**
Bilan de la Sicav Security **605**

CONSTITUTION

Autres sociétés

Composition du groupement

Nom : Groupement de développement dans le secteur agricole, Qalila

Le numéro et la date du dépôt : 20/02/2020

Objet : de nature générale.

L'organisme gestionnaire :

- Imad b/ Al-Hussein Hidouri : président

Khalifa B/ Al Arabi Hidouri : trésorier

M. Bin Tayeb Hidouri : membre

Les objectifs du groupement :

Protection des ressources naturelles, rationalisation de leur utilisation et entretien. Contribuer à encadrer les abonnés et les guider vers les techniques agricoles les plus efficaces pour augmenter la productivité de leurs usages agricoles et développer des systèmes de pâturage et des méthodes d'élevage.

Adresse du siège social :

Elglila délégation de Menzel Bouziane, province de Sidi Bouzid.

Mobile : 22653751.

2020X00417SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOTICE LEGALE

TUNISIE LEASING ET FACTORING

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 54 000 000 DE DINARS

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi KARRAY-1082- Tunis Mahrajène

Identifiant unique N° 0031440S - CNSS N° 76484-48

TUNISIE LEASING ET FACTORING est notée BBB (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 8 Octobre 2019

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TLF 2020-1 » DE 15 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 30 000 000 DINARS

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti comme suit :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	11,60% et/ou TMM+2,75%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

La présente émission de TUNISIE LEASING ET FACTORING a reçu la note BBB (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 18 février 2020

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1- Dénomination et siège social : TUNISIE LEASING ET FACTORING SA. Centre Urbain Nord Avenue Hédi KARRAY 1082 Tunis Mahrajène. Tél. : 70 132 000 - Fax : 71 236 625

1.2- Forme juridique et législation particulière applicable : Tunisie Leasing et Factoring est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94-89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.

1.3- Date de constitution et Durée : TUNISIE LEASING ET FACTORING a été constituée le 8 octobre 1984 pour une durée de 99 ans.

1.4- Objet social : la société a pour objet principal :

- d'effectuer des opérations de location et de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.

- d'effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation.

- d'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

1.5- Identifiant unique : 0031440S

1.6- Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7- Nationalité : tunisienne.

1.8- Capital social : 54 000 000 dinars divisés en 10 800 000 actions de 5 dinars de nominal

1.9- Régime fiscal : Droit commun et particulièrement la loi 94-90 du 26/07/1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing, la loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, et la loi n°2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

1.10- Identifiant Unique : 0031440 S

1.11- Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège social de la société sise au Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène.

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING : Monsieur Mondher ZID, Directeur financier de Tunisie Leasing et Factoring.

2- Administration et contrôle :

2.1- Membres des organes d'administration :

Membres*	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Ahmed ABDELKEFI	Lui-même	Président	2018-2020	Tunis
M. Karim BEN YEDDER	Lui-même	Vice-président	2018-2020	Tunis
AMEN BANK	M. Mehrez RIAHI	Administrateur	2018-2020	Tunis
PARTNER INVESTMENT	M. Thameur KOUBAA	Administrateur	2018-2020	Tunis
ASSURANCES COMAR	M. Lotfi BELHADJ KACEM	Administrateur	2018-2020	Tunis
PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Administrateur	2018-2020	Tunis
PGI HOLDING	M. Wassim BEN YEDDER	Administrateur	2018-2020	Tunis
M. Rached HORCHANI	Lui-même	Administrateur	2018-2020	Tunis
Mme Emna ALLANI **	Lui-même	Administrateur	2018-2020	Tunis
M. Mehdi TAMARZISTE	Lui-même	Administrateur	2018-2020	Tunis
M. Ahmed BEN JEMAA ***	Lui-même	Administrateur	2018-2020	Tunis
M. Ahmed BEN GHAZI **	Lui-même	Administrateur	2018-2020	Tunis

* Nommés par l'AGO du 27 avril 2018

** Membre indépendant

*** Membre représentant les petits actionnaires

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Ahmed ABDELKEFI *	Président du Conseil	23/05/2003	Tunis
M. Karim BEN YEDDER**	Vice-président	27/04/2018	Tunis
M. Hichem ZGHAL ***	Directeur Général	01/05/2017	Tunis
M. Mounir KLIBI ****	Directeur Général Adjoint	22/08/2017	Tunis
Mme. Saloua ARAB *****	Directeur Général Adjoint	22/12/2017	Tunis

* Réélu par le Conseil d'Administration du 27/04/2018

** Nommé par le Conseil d'Administration du 27/04/2018

*** Nommé par le Conseil d'Administration du 20/04/2017

**** Nommé par le Conseil d'Administration du 22/08/2017

***** Nommée par le Conseil d'Administration du 22/12/2017

Il est à signaler que :

- M. Ahmed Ben Ghazi (*), M. Wassim Ben Yedder (**) et M. Mehrez Riahi représentant d'AMEN BANK sont membres du comité permanent d'Audit Interne.

- Mme Emna Allani, M. Lotfi Ben Haj Kacem représentant de COMAR, M. Ahmed Ben Jemaa (*) sont membres du comité des risques.

- M. Wassim Ben Yedder représentant de PGI et M. Lotfi Ben Haj Kacem représentant de COMAR sont membres du comité de rémunération.

- M. Halim Ben Yedder représentant de PARENIN (*), M. Rached Horchani et M. Wassim Ben Yedder représentant de PGI est membre du comité exécutif de crédit.

- Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonctions dans la société.

(*) Nommés par le conseil d'administration du 27/04/2018

(**) Nommé par le conseil d'administration du 29/03/2019

2.3- CONTROLE :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Société AMC ERNST & YOUNG représentée par M. Fehmi Laourine	Immeuble EY – Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 – Tunis Tel : 70 749 111 Fax : 70 749 045	2018-2020*
Cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Madame Sonia Ketari Louzir	Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 - Les Berges du Lac – Tunis Tel : 36 400 900	2018-2020**

* Mandat renouvelé par l'AGO du 27 avril 2018

** Commissaire aux comptes nommé par l'AGO du 27 avril 2018

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1 Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le 27/04/2018 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 29/03/2019 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TLF 2019-2 » d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée

à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et compte tenu de l'opération d'augmentation de capital entreprise en fin d'année, l'émission de l'emprunt « **TLF 2019-2** » a été reportée en 2020. De ce fait, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais « **TLF 2020-1** ».

3.2. Montant de l'émission : L'emprunt obligataire « TLF 2020-1 » est d'un montant de 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 obligations, susceptible d'être porté à 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

3.3. Période de souscription et de versement : Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

3.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

3.5. But de l'émission :

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

3.6. Nature des titres : Titres de créance

3.7. Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

3.8. Catégorie des titres : Ordinaire

3.9. La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

3.10. Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

3.11. Prix de souscription, d'émission et modalité de paiement : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.12. Date de jouissance des intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

3.13. Date de règlement : A la souscription.

3.14. Taux d'intérêt : Les obligations « TLF 2020-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de

chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

3.15. Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **28 mai** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **28/05/2025**.

3.16. Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**.

3.17. Prix de remboursement : 100 DT par obligation.

3.18. Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 28 mai de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021.**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

3.19. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,60% l'an.

- Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.20. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale : Les obligations **« TLF 2020-1 »** sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

3.21. Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

3.22. Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

3.23. Notations :

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt obligataire **«TLF 2020-1»** en date du **18 février 2020.**

Notation de la société

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun).**

La note nationale BBB indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du

principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F3 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

3.24. Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327, 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.25. Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

3.26. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt **« TLF 2020-1 »** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

3.27. Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TLF 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.28. Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TLF 2020-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

3.29. Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

3.30. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du **03/12/2019** sous le **19-009**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

2020R00448SANB2

Nomination des membres d'Administration et

Le Directeur Générale de La Société

Centre d'Animation «Casino Samara»

Société anonyme

Au capital de 3175.455

Siège social : Avenue 14 Janvier 2011 Sousse

MF : 455922 L A M 000

RC : B163931996

Suivant le procès-verbal de l'assemblée ordinaire en date du 5/02/2020, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 5/02/2020 sous le n°20700295 quittance M007222, et l'enregistrement au bulletin officiel du registre national des entreprises sous n° d'annonce n°202012547 et bulletin n°40.

Il a été décidé la nomination de Mehdoui Mounir, Mehdoui Nourhène, Mehdoui Nahed et Mehdoui Serine membres du conseil d'administration et la nomination de Mr Safouane Farroukh en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2020-2021 et 2022.

Il a également nommé Mounir Mehdoui, président, du conseil d'administration et président directeur général de la société.

Mlle Nahed Mehdoui, directrice générale adjointe.

Et Nourhene Mehdoui et Sirine Mehdoui en tant qu'administrateurs.

2020S00268SANB2

Notice d'augmentation de capital

Société «CHANTIER-SA»

Au capital social de 5 710 Dinars

Siège social : Bureau 1, 4ème étage, Bloc F, Immeuble Espace Tunis Montplaisir

Identifiant unique : 1590069M

1. Objet social : Développement informatique

2. Durée : 99 ans

3. Dépôt préalable : Un exemplaire du PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25/02/2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau -Tunis en date du 3/3/2020 sous le numéro 20801561 et suivant la quittance numéro M001997, ayant décidé l'augmentation de capital, a été déposé au registre national des entreprises en date du 26/02/2020 sous le n°AC01572020.

4. Montant de l'augmentation et nombre d'actions à émettre : le montant est de 1 305 Dinars divisés en 261 actions de 5 DT chacune intégralement souscrites en numéraire, à libérer entièrement lors de la souscription.

5. Valeur nominale et d'émissions des actions : 5 dinars chacune

6. Apports en nature : Aucun

7. Avantages particuliers stipulés dans les statuts : Aucun

8. Tout titulaire d'action(s) libérée(s) du (des) versements exigible(s) est admis aux assemblées générales sur justification de son identité. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

9. Le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la publication légale de cette notice au JORT. La souscription peut être clôturée par anticipation en cas de souscription de la totalité de l'augmentation avant l'expiration de ce délai.

2020S00277SANB2

Renouvellement du mandat du Président Directeur Général

Société TUNIFOOD SA

Au capital de 1200.000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia Km 25 - 3095 - Dhraa Ben Zied- El Amra - Sfax

Identifiant unique : 1020630V

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 Janvier 2020, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés - Sfax le 28/01/2020, sous le n°20800528, Quittance n°M000561, déposé auprès du centre national du registre des entreprises à Sfax. Il a été décidé :

- La nomination de Monsieur Mustapha Mechim en qualité de Président Directeur Général de la société TUNIFOOD pour la durée de son mandat d'administrateur pour les années 2019, 2020 et 2021, et lui confère les pouvoirs les plus étendus pour diriger la société.

2020X00392SANB2

Société AGRICOLE TAISSIR

S.A au capital de 18.150.000 dinars

Siège social : Km 4 Route Ain Tbornek Grombalia

MF : 20479 Z/N/M/000

CNSS : 406024-79

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Agricole Taissir en date du 20 février 2020 enregistré à la recette des finances Avenue de la Paix Grombalia le 27 février 2020 sous le n°20800712, quittance n°M017448 et dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National de Registre Des Entreprises de Nabeul en date du 20 février 2020 sous le n°AC07512020.

Il a été décidé une augmentation de capital de 1 650 000 dinars afin de porter le capital de 16 500 000 dinars à 18 1.50 000 dinars. Cette augmentation a été réalisée par la création de 165000 actions nouvelle de 10 dinars chacune souscrite en numéraires et libérées au quart à la souscription.

Cette augmentation a fait l'objet d'une déclaration de souscription et de versement reçu par Monsieur le receveur des finances de Grombalia en date du 27 février 2020, enregistrée le même jour quittance n° M017452.

Deux exemplaires de la déclaration des souscripteurs et de versement ont été déposés au Centre Nationale de Registre des Entreprises en date du 27/02/2020 sous le n°202016381.

L'augmentation de capital se trouve ainsi définitivement réalisée et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2020400598SANB2

Société AVICOLE EL BARAKA SA

Société anonyme

Au capital de 12 100 000 DT

RNE : 1096461K/N/M

Siège social : Km 4 Route Ain Tbornok - Grombalia

CNSS : 467207-55

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Avicole EL BARAKA en date du 20 février 2020 enregistré à la recette des finances Avenue de la Paix Grombalia le 27 février 2020 sous le n°20800716, quittance n°M017474 et dont deux exemplaires ont été déposés au Centre Nationale de Registre des Entreprises de Nabeul en date du 20 février 2020 quittance n°AC07522020.

Il a été décidé une augmentation de capital de 1 100 000 dinars afin de porter le capital de 11 000 000 dinars à 12 100 000 dinars, cette augmentation a été réalisée par la création de 11000 actions nouvelles de 100 dinars chacune souscrite en numéraires et libérées au quart à la souscription.

Cette augmentation a fait l'objet d'une déclaration de souscription et de versement reçu par Monsieur le receveur des finances de Grombalia en date du 27 février 2020, enregistrée le même jour quittance n° M017478.

Deux exemplaires de la déclaration des souscripteurs et de versement ont été déposés au Centre Nationale de Registre des Entreprises en date du 27/02/2020 sous le n°202016372

L'augmentation de capital se trouve ainsi définitivement réalisée et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2020400599SANB2

Désignation d'un commissaire aux comptes

L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE - Groupe STB

Société anonyme

Au capital de 9.400.000 dinars

Siège social : 31 Avenue de Paris Tunis

Identifiant unique : 0000818M

CNSS : N°47808-84

Par délibération en date du 28 mai 2019 enregistré à Tunis à la recette des finances Rue Ghandi le 17 Juin 2019 sous le numéro 19802647 Quittance n°69138, l'assemblée générale ordinaire a décidé de désigner le Cabinet Fathi Saidi commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2020400604SANB2

Nomination des nouveaux liquidateurs

Et renouvellement du mandat de commissaire aux comptes

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE ASSAD SOPRIA

SA en liquidation

Au capital de 210.000 dinars

Lieu de liquidation : Z.I. Ben Arous BP N°7 2013 Ben Arous

MF : 312425G

Suivant P.V, de l'assemblée générale des actionnaires du 23 décembre 2019, enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Médina le 6/01/2020 sous le n°20700035 Quittance M000850, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 30/01/2020 identifiant unique n°312425G, les actionnaires de la Société de Promotion Immobilière Assad «SOPRIA» SA ci-haut mentionnée, ont décidé de nommer Mr Souheil Kallel et Mr. Mohsen Khairi en qualité de nouveaux liquidateurs pour la durée de deux années 2019 et 2020 pour l'accomplissement des opérations restantes de la liquidation et de renouveler le mandat du commissaire aux compte Mr. Mahmoud Triki pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2020400610SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Sté GENERALE CONFECTION

44 Avenue de Carthage - 1001 Tunis

2ème étage bureau n°4

M.F : 1566746/M/A/M/000

Suivant P.V en date du 13/02/2020 enregistré à la recette des finances Av de la Gare Tunis en date du 25/02/2020 sous le n°20701221 quittance n°M011624 déposé au registre national des entreprises le 27/02/2020 sous le n°202016225 il a été décidé :

- Changement de la forme juridique de SUARL à SARL

- Madame Sabrine El Majdoub nouvelle actionnaire de 40%

- Madame Sabrine El Majdoub nouvelle gérante de la société.

2020T00295SRLB2

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE "AGDAL"

SARL au capital de 150 000 Dinars

Siège social : Escalier A, App n°5, immeuble El Hadika, l'Ariana

RC : B122432001

MF : 759527Q/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2018 enregistré à la recette des finances de la cité administrative de l'Ariana en date du 26/02/2019 sous le n°1990085 Quittance n°11022782 décide de désigner l'avocat Monsieur Mondher Boularesse pour rédiger le procès-verbal et remédié l'erreur qui c'est produite aux P.V du 27/8/2018 déjà déposer au registre de commerce sous le n° «ع 1517».

2020T00296SRLB2

Société «PLASTOTECNIC TUNISIE»

Société à responsabilité limitée (S.A.R.L)

Capital social : 900.000 DT

Siège social : Zone Industrielle de Chotrana lot n°107 Ariana 2088 Tunisie

N° Registre de commerce : B2450772006

Matricule fiscal : 975679 N/A/M/000

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire daté du 8/01/2019 et enregistré à la recette des finances Raoued le 10/01/2019 sous le n°19700107, quittance n°M003473, a été décidé la mise à jour des statuts.

Les nouveaux statuts de la société datés du 8/01/2019 sont enregistrés à la recette des finances de Raoued le 10/01/2019 sous le n°19700106 Quittance n°M003458.

Le dépôt de deux exemplaires du PV et les statuts mis à jour a été effectué au Registre National des Entreprises le 6/9/2019.

2020R00464SRLB2

Modification du statut

Société Stop Security

SARL au capital de 2000 dinars

Siège social : immeuble Olfa palace app 4 étage 4 Sfax

Suivant PV de l'assemblée générale en date 9/9/2014 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 12/9/2014 n°14804003 quittance n°M004321

1/ Changement d'adresse à la route de Tunis km 2.5 Sfax immeuble olfa palace app 2 étage 4

2/ Changement de nom social de «Security and protection services» au «Stop security».

Suivant PV de l'assemblée générale en date 22/2/2016 enregistré à la recette d'enregistrement Abou Elkacem Chebi Sfax le 17/3/2016 n°16700772 quittance n°M031007

1/ Suivant contrat de cession de parts sociales en date 25/2/2016 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 17/3/2016 sous n°16700773 quittance n°M031011 la cession de Mr Ellouzi Saber des 100 parts lui appartenant à Mr Ghribi najib

2/ La démission de la deuxième gérante Mme Houidi Atyette.

2020X00391SRLB2

Société Equipement Général de Bâtiment

SARL au capital 3 900 000 dinars

Route de Mahdia Km 10 Zl Markaz El Sibai 3054 Sfax

Identifiant Unique : 0583985R

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire en date 9 décembre 2019 enregistré à la recette des finances Sakiet Eddaier Sfax à la date du 7 février 2020 quittance n°M00809 enregistrement n°20800165, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises «Le Registre National des Entreprises de Sfax» en date du 14 février 2020 dossier numéro 202012017 il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société Mr Kais Driss et ce, pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2020X00410SRLB2

Société Equipement Général de Bâtiment

SARL au capital 3 900 000 dinars

Route de Mahdia Km 10 Zl Markaz El Sibai 3054 Sfax

Identifiant Unique : 0583985R

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 5 février 2020 enregistré à la recette des finances Sakiet Eddaier Sfax à la date du 7 février 2020 quittance n°M008815 enregistrement n°20800166, dont un exemplaire a été déposé au Centre

National du Registre des Entreprises «Le Registre National des Entreprises de Sfax» en date du 12 février 2020 dossier numéro 202011277 il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat du gérant du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2025.

2020X00411SRLB2

Société CLUB TRIO 2 MK

SARL

Siége social : route de Tunis klm 1.5

M.F : 1530082 B

Par acte de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire daté le 24/02/2020 enregistré à la recette des finances route de Tunis le 27/02/2020 quittance n°M020419 enregistrement n°20800641 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du registre national des entreprises de Sfax le 28/02/2020 sous le numéro 202016862 les associés ont décidé le renouvellement du mandat du gérant monsieur Bassem Maalej.

2020X00414SRLB2

Société Gabès Tréfilage

M.F : 1340787 X/A/M/000

Immeuble Gabès Centre bureau 197 Gabès

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26/02/2014 enregistré à la recette des finances rue Boulbeba Mrabet Gabès en date du 5/3/2014 sous le n°147001674, il a été décidé :

- L'assemblée générale extraordinaire approuve la valeur de l'apport de Monsieur Mesbeh Mansour Mesbeh El Khanfes, attribuée par le commissaire aux apports, pour le montant de 220 500 DT.

- L'assemblée générale extraordinaire approuve la valeur de l'apport de Madame Leila El Ghoul, attribuée par le commissaire aux apports, pour le montant 239 700 DT.

2020X00418SRLB2

Société EL WAHRA DES TRAVAUX PUBLICS

"EL WAHRA" - SARL

Capital : 150 000 D

Siège social : 5, rue Benghazi Lafayette Tunis 1002

MF : 1338862 V/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01-02-2020 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche - Tunis le 11-02-2020 enregistrement n°20500622 Quittance 10971 il a été déposé une copie au Centre national du Registre des entreprises le 28-02-2020 n°202016759.

Il a été décidé :

- L'Augmentation du capital de la société de 150000 D à 300000 D divisé en 3000 parts sociales.

2020400596SRLB2

AUTRES SOCIETES

Etablissement Fakhfekh Super Gros

«EFSG»

Etablissement Individuel de Commerce en Gros Produits Alimentaires

Identifiant Unique : 0612624G

En application de la décision émise du promoteur de L'ETABLISSEMENT Mr Mokhles Fakfekh signée légalisée le 20 février 2020 et enregistrée à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax sous le n°20800772 quittance n°M015398 du 20 février 2020, il a confié à son épouse Madame Imen Bent Chedly Zayeni titulaire de la CIN n°08816420 du 3/10/2012 la responsabilité de gérance de l'établissement à durée indéterminée tout en lui accordant l'influence absolue.

2020X00405SODB2

Société CIVILE IMMOBILERE

Du 1 Rue Mazagran

Capital social : 10 000 dt

Sis à Tunis 1 rue de royaume d'Arabie Saoudite

Suivant P.V de l'AGO du 10/7/2019 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 9/12/2019 quittance 98178 enregistrement n°19803677.

Il a été décidé ce qui suit :

1/ Mise à jour des statuts datés du 7 novembre 1971 et enregistré à Tunis AC1 le 10 novembre 1971(vol 785 série i case 333).

2/ Nomination d'un nouveau gérant.

Il appert que l'associé Mr le gérant Mohamed Habib Jemmali est décédé et lui ont succédé sa femme Fethia Sakka et ses enfants issus de son union, Ahlem, Fadhel, Khaled, Fraj Sabri et Onsi. Tous les associés et les héritiers ont décidés de nommer Mr Fadhel Jammeli gérant de la société.

3/ Approbation du procès-verbal de dissolution de la société par anticipation par les associés.

Suivant P.V du 9/5/2019 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 9/5/2019 quittance M003406 enregistrement n°19100665.

Les associés ont cédé toutes les parts sociales leurs revenants à leur frères Fadhel qui devient seul propriétaire.

4/ Suivant PV de précision du 6/01/2020 enregistré à la recette des finances (Nelson Mandela le 6/01/2020 quittance M000080 enregistrement n°20700021.

- Relecture et approbation du statut mis à jour.

- Corrections des parts sociales revenants à l'associé Onsi Jemmali.

- Approbation de dissolution de la société par Fadhel Jammali.

2020400588SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 30/11/2017 enregistré à la recette des finances Houmet Essouk Djerba le 02/7/2018 sous le n°18202296 quittance n°M056946 Monsieur Faicel Ben Hassen demeurant à Mellita Houmet Essouk Djerba n° CIN 05707741 a vendu à Zied Souisi n° CIN 08619281 et à Cendrine Pigeon CIN n°13461659 la totalité du fonds de commerce destiné en un café de premier rang sis à Mellita Houmet Essouk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 15/02/2020 au journal Essabeh page 12.

2020T00299FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 22/3/2019 enregistré à la recette des finances Menzel Bouzelfa le 25/3/2019 enregistrement n°19200365 quittance n°M011005 Mr Kilani Hchaichi a cédé à Mr Nader Hchaichi le fonds de commerce situé à l'avenue Habib Bourguiba Menzel Bouzelfa exploité comme Cafétéria nommé Café Mozaik.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées chez le vendeur à son adresse 3 cité 3 août Menzel Bouzelfa pendant 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 8/02/2020.

2020T00304FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 10/9/2013 enregistré le 21/01/2014 à Grombalia sous le n°14200180 quittance n°M005808 Madame Kiari Sarra titulaire de la carte d'identité n°14200180 sise à Béja a vendu à Madame Ben Hamza Aida C.I.N n°09468044 le fonds de commerce vente vêtement sise à la rue 18 janvier Grombalia.

Les oppositions doivent parvenir dans les délais de vingt jours à partir de la date de la parution de cet avis au J.O.R.T entre les mains de l'acheteuse sis à la rue 18 Janvier Grombalia annonce publiée le 29/02/2020 Journal Essabah.

2020R00455FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 25/02/2020 enregistré à la recette des finances de Mégrine sous le n°M016608 et quittance n°20200850 du 25/02/2020 M. Mouhamed Salah Hanbli a vendu à Mr Hamza Ben Sallah la totalité du fonds de commerce.

Situé à la route de ceinture Mégrine Cheker les oppositions se font entre les mains de l'acheteur sis au 54 rue de Kairouan Mégrine Cheker cet avis est publié au journal : le quotidien samedi 29-02-2020.

2020R00456FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10/01/2020 enregistré à la recette des finances de rue d'Alger Jendouba le 28/01/2020 sous numéro d'enregistrement 20200162 quittance n°M004646.

Madame Marwa Abssi titulaire de la CIN n°07886525 a vendu à Monsieur Ghassen Ben Mohamed Ben Abidi Abssi titulaire de la CIN n°07994962 tous le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de boulangerie au local sis au 10 rue el Fol cité militaire avenue de grand Maghreb Jendouba.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

2020R00458FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date le 30/01/2020 enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 31/01/2020 sous numéro 20200190 quittance numéro M004990 Monsieur Rahoui Hamden titulaire de la CIN 02707747 délivrée le 01/10/2014 a vendu à monsieur Mezrigui Abd Alaziz CIN numéro 02525429 délivrée le 11/01/2018 demeurant Oued Mliz le fonds de commerce destiné à l'activité de la vente des produits agricoles et chimiques et matériels d'irrigation au local sis à Ghardimaou avenue de l'environnement.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce avenue de l'environnement cité Mimouza Ghardimaou dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 11/02/2020.

2020R00459FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 19/02/2020 sous le numéro 20200748 quittance n°M015461 Monsieur Oussema Ben

Farid Noureddine Ben Manoubi Chalbi titulaire de la C.I.N n°00299675 délivrée le 9/5/2014 a vendu à Monsieur Riadh Ben Mohamed Ben Mahmoud Guorgi titulaire de la C.I.N n°00589576 délivrée le 26/9/2018 la totalité du fonds de commerce pour l'exploiter dans l'activité d'une buvette dans le local situé à 16 avenue Ahmed Tlili Cité Jawhara Mégrine 2033 Ben Arous.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du local situé à 16 avenue Ahmed Tlili Cité Jawhara Mégrine 2033 Ben Arous.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk et au journal Le Quotidien du 26/02/2020.

2020R00460FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Hammam Chatt en date du 16/10/2019, Quittance 19201822.

Mr Hichem Gafsi habitant Rue El Fatimi Radés a vendu à Mme Hayet Ouni le fonds de commerce sis Avenue de la Solidarité Nozhat Soltane Borj Cedria dont l'activité est la vente de poissons.

Un avis de cette vente a été publié au journal «Chourouk» du 27 février 2020.

Toute opposition à cette vente doit être faite au domicile de l'acheteuse 1 Rue Moez El Fatimi Radés dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

2020R00462FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 24/12/2019, enregistré à la recette des finances de rue Taieb Mhiri Nabeul le 31/12/2018 sous le n°19204609 reçu n°M106912, Mme Jihen Maiiza demeurant à Rue El Ahnef, Cité 7 Novembre, Dar Chaabane El Fehri, a vendu à M. Yassine Ben Fredj, demeurant à Rue El Bolbol Bir Challouf, Nabeul, la totalité du fonds de commerce exploité, en tant que commerce de vente de matériels pour cérémonies et mariages situé à Rue El Khortoum Nabeul, objet de l'enregistrement au Registre national des entreprises sous le n°1389343G.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur M. Yassine Ben Fredj, à son adresse à Rue El Bolbol, Bir Challouf, Nabeul dans un délai de vingt jours, à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Une annonce de cette vente a été publiée aux journaux Echourouk et le quotidien du 18/02/2020.

2020R00463FCCC2

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Le maître Kchiche Ahmed huissier de justice - place du marché municipal Siliana lance une annonce du vente par enchères publiques le fonds de commerce de café «el Nakhil» Avenue 7 novembre et maintenant Avenue 14 Janvier El Rouhia - Siliana. Le sujet de jugement du tribunal de 1ère instance de Siliana n°218 le 14/6/2016 pour C.N.S.S. Siliana contre Abdallh Ben Ali Ben Hcen CIN n°04421332 / RC. A 1225822006 avec tout les éléments moraux et matériels. Avec une mise à prix de 10831.016 dt pour le mardi 7/4/2020 à 10h30 de matin au lieu de fonds et nul n'est admis à participer aux enchères s'il n'a avancé le dixième de la mise à prix avancée soit en espèces ou par un chèque certifié et on a insérée l'annonce aux journaux «el Chourouk» et «le Quotidien» le 01/3/2020.

2020R00470FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 18 février 2020 enregistré à la recette des finances de Haffouz le 24 février 2020 sous n°202000188 quittance n°M004443, la société DECO CENTRE HABIB - SARL - inscrite au registre national des entreprises sous n°1301405A, représentée par son gérant Mr Walid Ben Ali Ben Ammar Kassabi, titulaire de la CIN n°05418401, vend à Banque Zitouna, inscrite au registre national des entreprises sous n°1120822H, représentée par son Directeur Général Mr Nabil Madani, la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité pour la vente de matériaux de construction et sanitaire au local sis à avenue Habib Bourguiba Haffouz 3130 Kairouan, et que l'acheteur va exploiter dans le cadre de son activité comme agence bancaire.

Les oppositions doivent être déposées au cabinet de l'avocat Maître Sabri Thabti sis au 13 rue Abderrahmane Jaziri Belvédère Tunis dans un délai de vingt jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Chourouk» le vendredi 28/02/2020.

2020R00474FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément aux livres écrits définis par la signature de la municipalité de Bizerte le 8/01/2020 et enregistrés auprès de la Finance à Bizerte sous le numéro 20200047 le 9/01/2020, Mme Rawda AlSheikh a référé et référé à M. Bechir Ayari tous les actifs commerciaux situés à Avenue Moncef Bey Bizerte, Les objections sont acceptées au siège de l'actif commercial.

Cet acte a été publié dans le journal Chourouk le 12/01/2020.

2020R00476FCCC2

Apport d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de M'saken le 6/5/2019 sous le n°19501483, reçu n°58156, Mademoiselle Intissar Bent Ali Chekir titulaire d'une CIN n°08491351, Monsieur Fakher Ben Ali Chekir titulaire d'une CIN n°09263534, et Mademoiselle Maroua Bent Ali Chekir titulaire d'une CIN n°09310582, domiciliés à la rue Youssef Wahbi n°4 à Cité Jawhara à Sousse, ont fait un apport en nature à la "Société Pharmacie Chekir frères", titulaire d'une carte d'identification fiscale n°1656126/P, du fonds de commerce de la pharmacie Chekir exploité au local sis à l'avenue de Habib Bourguiba n°139 à M'saken sous le nom "pharmacie Chekir" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées à la «Société Pharmacie Chekir frères» à son siège social au local dans lequel le fonds de commerce est exploité, sis à l'avenue de Habib Bourguiba n°139 à M'saken, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié aux journaux «Achourouk» n°10441 du 22/02/2020 et «Le Quotidien» n°5844 du 20/02/2020.

2020S00267FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 20/02/2020, enregistré à la recette des finances Rue 3 septembre 1934 Sousse, le 28/02/2020 sous le n°20200416, quittance n°M014610 Mme Chadlia Ben Mansour a cédé à Mme Rafikha Khdiri la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à la rue Ibn Khaldoun n° 5 Bis à Sousse (vente produits alimentaires et lait et dérivée en détail).

Les oppositions doivent être déposés dans un délai de 20 jours de la date de publication dans le JORT au bureau de Maître Nabil Bahrouni, Avocat, sis Immeuble Boussetta rue Khaled Ibn Walid Bab-Bhar Sousse entre les mains de l'Avocat.

Cet avis a été publié dans le journal "Essahafa" le 4/3/2020.

2020S00272FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 18/02/2020 enregistré à la recette des finances de Kalaa Kébira le 25/02/2020 quittance n°11273 enregistrement n°20200380, les héritiers Feu Mohamed Ben Abedalmlek, ont vendu tout le fonds de Commerce exploité pour tout commerce dans le local sis à la place Ennasser à Kalaa Kébira, à Mme Khadouja Ben Aicha.

Toute opposition à cette vente sera signifiée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T, à l'adresse de Maître Bouzoffara Farhat , Avocat à la cour de cassation, sis à la rue sœur Joséphine - 4000 Sousse.

Cet avis a été publié au journal La Presse le 4/3/2020.

2020S00275FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 26/02/2020 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax le 27/02/2020 sous le n°20200874 Quittance n°017042, Atef Turki (CIN n°08418530; M.F 1385957Q) a vendu à Zina Selmi (CIN n°11050081) la totalité du fonds de commerce ayant pour objet le commerce des produits alimentaires exploité au local sis à la route Menzel Chaker km 5,5 Al Kassas Jdid Z.I Oued Rmal Sfax, avec ses équipements et ses éléments corporels ainsi que tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle, l'achalandage, le droit au renouvellement du bail du local où est exploité le fonds vendu.

Les oppositions au paiement du prix peuvent être formées entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Moez Ayed Zambaa ayant son étude à la rue Tahar Sfar Imm. Marhaba center App A 16 Sfax, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis au JORT. Cet avis est publié aux journaux quotidiens Assabah et Le Temps parus le 29/02/2020.

2020X00385FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 24/01/2020 et enregistré à la recette des finances de Houmet Essouk Djerba le 24/01/2020 sous n°20200327, quittance M008668, Monsieur Nidhal Ben Abderrazek Boukhobza, titulaire du MF n°1144363/E, et de la CIN n°08614529, a vendu le fonds de Commerce exploité dans le commerce des tableaux d'art dans le local appartenant au conseil municipal de Djerba sis au marché central de Houmet Essouk à Monsieur Kamel Ben Mouhamed Ben Zayed Ben Zayed titulaire de la CIN n°05764105,

Toutes les oppositions seront reçues par l'acheteur au local d'exploitation du fonds dans les 20 jours de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié aux journaux Echourouk du 13/02/2020 P 14 et au Quotidien du 20/02/2020 P 15.

2020X00386FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 31/12/2019 enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 02/01/2020 sous le

n°20200023 quittance n°M000521, Monsieur Amir Ktari titulaire de la C.I.N n°08892542 domicilié à la route de Tunis km 11 cité Ons 4, a acheté de la part de Mme Leila Ktari titulaire de la CIN n°05270335 domicilié à Manzel Cheker Km 2.5 Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité : vente des vêtements confectionnés en gros, sis en Rez-de-chaussée Imme Baghded rue 18 Janvier en avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à la date de l'insertion de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne au bureau de l'avocat Maître Lotfi Maazoun sis à la rue Enassria immeuble TEJ bloc B 5ème étage bureau 4 Sfax El jadida.

Cette vente a fait l'objet de publication au journal quotidien «Essabeh» sous le n°22617 en date de 7/01/2020.

2020X00387FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/02/2020 et enregistré à la recette des finances Route de Tunis -Sfax le 25/02/2020 sous le numéro 20200621; Monsieur Sofiene Teyeb a vendu à Monsieur Walid Msahad et Madame Saloua Krid épouse Abdelmajid Ben Salem dans l'indivision tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui consiste en un Café catégorie 01; exploité au local sis à route de Mahdia Km 01, local n°02 immeuble Masmoudi - Sfax enregistré au Registre National des Entreprises sous un identifiant unique numéro 1301093E.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed Ben Mahmoud, Avocat à la Cour d'Appel sis à 63 Rue Taher Sfar, 3000 - Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Assabah du 28 février 2020 numéro PS200158.

2020X00389FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé légalisé le 11 et 20 février 2020 enregistré à la recette des finances Agareb le 24 février 2020, Quittance n°M004828, Enregistrement n°20200182, Monsieur Haithem Mabrouk Ben Habib Gdiri, titulaire de la CIN 08818332, commerçant titulaire, de l'identifiant unique n°1506021X, demeurant au naher Agareb Sfax, a vendu à la société les abattoirs Chahia SARL. RC n° B081102017, M.F n°1490413B, son siège social sis à la route Sidi Salem km 1.5 3000 Sfax médina Sfax, la totalité du fonds de commerce qui est exploité comme vente Viande blanche sise à la rue Hédi Chaker Agareb Sfax.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Ahmed Ennouri Avocat, sis à 27 rue Habib Achour Imm Anis Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Assabah" du 27/02/2020.

2020X00396FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé légalisé le 6 et 18 février 2020, enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès le 24 février 2020, Quittance n°11745, Enregistrement n°20201316, Monsieur Tawfik Ben Bachir Massaoudi titulaire de la CIN 03371917, commerçant, titulaire de l'Identifient unique n°0725765V, demeurant à la Cité Nour Bouchama Gabès, a vendu à la société les abattoirs Chahia SARL. RC n°B081102017, M.F n°1490413B, son siège social sis à la route Sidi Salem km 1.5 3000 Sfax médina Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité comme vente volaille sise à avenue Bourguiba Bouchama Gabès.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Ahmed Ennouri, Avocat sis à 27 rue Habib Achour Imm Anis Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Assabah" du 27/02/2020.

2020X00397FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 30/01/2020 enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 18-02-2020 sous le numéro d'enregistrement 20201993, quittance numéro MO15492, Madame Harabi Hajar Bent Belkacem Ben Ali Al Shayeb a vendu la totalité du fonds de commerce «bibliothèque CNR» de superficie 26 m² située dans le quartier résidentiel oasis de Sidi Bouzid, numéro 07 à monsieur Dhayaoui Anis Ben Al-Borni Ben Hassouna.

Toutes les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT chez maître Abdel-Waheb Said, rue Ahmed Tlili Sidi Bouzid.

Cette annonce a été publiée à "Echourouk" du 28/2/2020.

2020X00398FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 26/02/2020, enregistré à la R.F Sakeit Ezzit Sfax le 02/3/2020 quittance n° M015533 enregistrement n°20200380,

Monsieur Walid Bougacha titulaire de la CIN n°08824096 sise rue de l'environnement impasse Bougacha n°4 Chihia Sfax a vendu à Monsieur Nizar Majdoub titulaire de la CIN n°05376656 sis à route Kaied Mohamed rue 360 n°1 Sfax le fonds de commerce sis à rue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax.

Toutes personnes voulant faire opposition au payement du prix de la vente durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser à Maître Mondher Choura sise à 7 Rue Ali Bech Hamba immeuble kchao Sfax où est déposé une copie légale du contrat de vente.

Cet extrait est publié aux quotidien Essabeh n°22665 et le temps n°14.975 du 3/3/2020, PS200171.

2020X00402FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Maître Turki Malek et son collègue avisent le public qu'ils ont rédigé un contrat de donation d'un fonds de commerce daté le 15 février 2020 de Rim Bent Chedli Ben Hédi Abdennadher au profit de son frère Walid Ben Chedli Abdennadher de la totalité du fonds de commerce vente de bijoux avec ses constituants matériaux et moraux situé rue des notaires ouverture nord impasse école primaire Sfax de surface 5 m² rédigé au n°13 publié au journal quotidien Chourouk le 28 février 2020.

Toute opposition doit être faite dans les délais légaux au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle 3001 Sfax.

2020X00404FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 18/5/2018, enregistré à la recette des finances de Houmt Souk le 21/5/2018 sous le n°18201862 et le reçu n°M046989, Mr Slimane Tiwejni titulaire de la CIN n°03495139 et domicilié à TIat Guellela Djerba, a vendu à Mr Abdellatif Elharrabi, titulaire de la CIN n°03364922 et domicilié à rue Sidi Sibii Taourit Houmt Souk Djerba, la totalité du fonds de commerce exploité à l'activité de tout commerce sis à rue Essalem Taourit Houmt Souk Djerba. Toute opposition devra se faire auprès de l'acheteur à l'adresse du local indiqué dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T.

2020X00407FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Lassaad Fourati du 10/01/2020 enregistré à la recette des finances Abou Kacem Echebbi Sfax le 20/01/2020, quittance n°M009349 enregistrement n°20200319, Mr Hazem Fakhfekh, cin n°05302806, MF 0629937H a vendu à la société SIMOD KIDS, société en cours de construction la totalité du fonds de commerce, pour toute activité commerciale, sis rue de Ksar n°174 El Médina Sfax.

Pour toute opposition dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne s'adresser à Mr. Mohamed Fakhfekh cin n°01339524 demeurant rue de Ksar n°174 El Médina Sfax.

Cet avis a été publié aux journaux Assabeh et le Temps du 3/3/2020.

2020X00408FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le biais d'un acte soussigné privé authentifié le 24-02-2020, inscrit dans la recette des finances de Gafsa le 25-02-2020, reçu numéro M007573, inscription numéro 20204991, a été entendu la vente d'un fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et morales utilisé pour la vente des poissons situé à cité Echrif Gafsa par monsieur Mohamed Ben Abdelhafidh Ben Ahmed Soltan, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 04343736 issue en Tunisie le 30-10-2018 demeurant à cité Ennour Gafsa à monsieur Imed Ben Mohamed Ben Othman Ben Bouyahia titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06135746 issue en Tunisie le 5/11/2019 demeurant à mnagee Gafsa et que l'acheteur va rendre un restaurant rapide à un prix total de trente deux mille cinq cent dinars.

Les oppositions sont remises chez l'écrivain du contrat maître Bchira Kalfallah, rue Mohamed Ali Zitouni Gafsa dans le délai de vingt jours comptant du jour de la publication de l'annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal "Achourouk" le 28/2/2020 IP220/2292.

2020X00419FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/1/2020 enregistré à la recette des finances de Bousalem le 27/01/2020 sous n° d'enregistrement 20200160 quittance n°M00454 monsieur El Fathi Ben Aich Askri titulaire de la CIN n°02445626 demeurant à sidi Abdallah Ghazala Bouawan le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis Avenue 20 Mars Bousalem Jendouba.

Toutes les oppositions doivent être faites auprès de l'acheteur du fonds de commerce dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux journaux Echorouk et le Quotidien le 27/2/2020.

2020400586FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 25 février 2020 enregistré à la recette des finances la Goulette le 26 février 2020 sous le n°20201184 quittance n°21432 Mm Hayet Guergueb a vendu à Dridi Anis le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à 56 rue Khaled Ibn Eloualid Cité Ettaieb Elmhiri Elaouina 2043 Tunis. Les oppositions s'effectuent dans un délai de 20 jours de la publication au JORT devant l'acheteur à 56 rue Khaled Ibn Eloualid Cité Ettaieb Elmhiri Elaouina 2043 Tunis.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien le 01/3/2020.

2020400587FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dont la légalisation de signature est faite les 18 et 19/02/2020, enregistré à la recette des finances la Goulette Tunis le 19/02/2020 sous le n°20200995 quittance 18401, Slim Ben Mohammed Ben Mahmoud Belhadj, CIN 00744690 émise le 14/3/2017, commerçant, demeurant à Salah Hafsa Ariana, RC Tunis sous le n°A0136622004, MF 000/C/N/872567/L, identifiant unique 08725671, a vendu à «la Société Saidi Immobilière» Sarl, société de promotion immobilière, agrément n°2991, RC Tunis n°B01153432016, MF : 000/M/P/1469213/S, identifiant unique 1469213S, siège social rue Ivoire n° 6 immeuble Raouafi Appt 6 - 2015 le Kram Tunis, en la personne de sa Gérante Sarra El Behi CIN 04654456 émise à Tunis le 9/6/2009 demeurant à 5 rue Al Akhtal la Marsa la totalité du fonds de commerce sis à l'immeuble situé à l'angle de la place Ramallah n°3 et à la rue Habib Thameur n°7 le Kram - 2015 Tunis ayant comme activité la vente des glaces et pâtisseries sous la marque commerciale «Moubarradet Zannouba».

Toute opposition doit se faire entre les mains de la «Société Saidi Immobilière» Sarl ayant son siège social rue Ivoire n°6 immeuble Raouafi Appt 6-2015 le Kram Tunis, dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk daté du 25/02/2020.

2020400589FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dont la légalisation de signature est faite le 10/02/2020 ,enregistré à la recette des finances la Goulette Tunis le 11/02/2020 sous le n°20200806 quittance 14947, la Société «MSI PHARMA» Sarl, RC Tunis sous le n°B01147242015, MF 000/M/A/1413035/P, identifiant unique 1413035P, sise à la rue de Bizerte n°18 le Kram 2015 Tunis, en la personne de sa Gérante Emna Bent Fathi Baltagi CIN 08706303 émise le 23/11/2017 demeurant à la rue Khaled Agrebi n°2 Ariana ville a vendu à «la Société Saidi Immobilière» Sarl, société de promotion immobilière, agrément n°2991, RC Tunis n°B01153432016, MF 000/M/P/1469213/S, identifiant unique 1469213S, siège social rue Ivoire n°6 immeuble Raouafi Appt 6-2015 le Kram Tunis en la personne de sa Gérante Sarra El Behi CIN 04654456 émise à Tunis le 9/6/2009 demeurant à 5 rue Al akhtal la Marsa la totalité du fonds de commerce sis au rez-de-chaussée de l'immeuble situé à la rue de Bizerte n°18 Le Kram -2015 Tunis ayant comme activité les services de développement médical et scientifique pour les Entreprises et Etablissements.

Toute opposition doit se faire entre les mains de la «Société Saidi Immobilière» Sarl ayant son siège social rue Ivoire n°6 immeuble Raouafi Appt 6 - 2015 le Kram Tunis, dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk daté du 25/02/2020.

2020400590FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El Habib Thameur Tunis le 24/02/2020 sous le n°20200616, quittance n°M014080, Madame Rawdha Ben Maatoug réside au 06 rue 10059 El Wardia 1 Tunis a vendu sous toutes les garanties de fait et de droit tout le fonds de commerce sis complexe commercial Dorra el Manar 3 1er étage bloc 3 à Mlle Manel Ayari.

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente vente au JORT et ceci au cabinet de l'avocat à la cour de cassation Maître Belkhaoui Rim au 36 avenue Bechir Sfar Bab El Khadhra Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa le 28/2/2020.

2020400597FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances Raoued le 10/02/2020 sous le n°20200556 quittance n°M014303 Weel Saidi c i n 07431043 a vendu la totalité du fonds de commerce route de Rawed cité Chaker Sidi Amor à Abdsalem Bobaker avec la totalité de la somme 20 000D. Cet acte a été publié aux journaux al Chourouk et le Quotidien de 13/02/2020. Les oppositions peuvent être formées dans un délai de vingt jours de la parution de cet avis au JORT chez maître Fethi Ben Othman 13 av Habib Bourguiba Ariana.

2020400605FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de donation en date du 23 janvier 2020 écrit par le notaire de Tozeur Feiza Bajouti enregistré à la recette des finances Tozeur en date du 25 février 2020 quittance n°M008681 Mme. Faten Othmani donne à son fils Badradin Naser la totalité du fonds de commerce (Vente Equipement Informatique et ses Accessoires) situé à la route Elomel 2210 Tozeur l'identifiant unique n°1347875 B la publication au journal «Echourouk» en français et arabe a été faite le 27 février 2020 les oppositions sont recevables à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours qui suivent la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2020400606FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce, signé le 15/6/2019 enregistré à la recette des finances Radès le 3/7/2019 sous le n°19201575, quittance n°053114, Mr Abderrahmen Ben Noureddine Ben Abdelaziz Ben Othmen titulaire de C.I.N 05473011 délivrée à Tunis le 21/02/2005 a cédé le fonds de commerce destiné pour café avec tous ses éléments matériels et morals, sise à 32 Avenue Habib Bourguiba Radès à Mr Najib Ben Sassi Ben Miloud Hammoudi titulaire de C.I.N 09619820 délivrée à Tunis le 8/12/2011.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce cité au dessus sise à 32 Avenue Habib Bourguiba Radés dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 10 mars 2020.

2020400609FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date de 3/6/2014 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 02/3/2020 quittance n°25998 enregistrement n°20201470 Mr. Hédi Ben Fradj Ben Salah Ben Mabrouk titulaire de la C.IN n°00486798 a vendu un fonds de commerce d'un local de boulangerie avec ses éléments matériels et moraux, sis à 01 Rue Rafraf Dar Fadhal la Soukra Ariana à Mr. Zied Ben Fradj Ben Mabrouk titulaire de la C.I.N n°08336247.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article sera publié dans le journal le quotidien le 10 Mars 2020.

2020400617FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

(Location d'un fonds de commerce)

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 3 décembre 2019, enregistré à la recette des finances de l'avenue Habib Thameur le 20 décembre 2019 sous le n°19304428 quittance n°M95528, Monsieur Lotfi Ben Salah Zerzeri ayant l'identifiant unique n°0513326X, demeurant à la résidence Alain Savary -bloc A - Appartement n°41- Cité EI-Khadhra, Tunis a loué, à titre de gérance libre, à la société "PERLE PLUS" SARL dont l'identifiant unique porte le n°1260477P et dont le siège social est fixé au 16 Rue Ahmed Tlili - 1er étage - Centre Zarrouk - Tunis, représentée par sa gérante Madame Neziha Chandoul, la totalité du fonds du commerce de parfumerie exploité dans le local sis au 26 Rue Charles de Gaulle - Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels, pour une période ferme d'une (01) année commençant le 01 décembre 2019 et se terminant le 30 novembre 2020.

Le présent avis a été publié au journal "le Quotidien" en date du 29 février 2020.

2020T00300FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Hammam-Lif le 18/02/2020 quittance n°M009627 sous le n°20300328 Mme Mounira Bent Hédi Jendoubi a loué le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels magasin B 3 complexe commercial FOROUM 12 avenue Habib Bourguiba et dont l'activité est Vente Tabac et Journaux et des portables à Sté SHON TT SHOP son représentant juridique Mr Khemais Ben Bachir Ben Ali Ben Hcine Mahjoub

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien le 4/4/2020.

2020R00457FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/01/2020, enregistré à la recette des finances 3 septembre 1934 Sousse le 28/01/2020 sous n°20300188 Quittance M006839, madame Miled Hanen, titulaire de la C.I.N n°02987290 délivrée à Tunis le 27/10/2003 a loué à Monsieur Romthani Hamza titulaire de la C.I.N n°09270374 délivrée à Tunis le 14/12/2015, la totalité du fonds de commerce sise à la Rue 601 Bir

Chobbek Sousse, connu sous la dénomination «Etablissement Romthani» avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des matériaux de construction pour une période de 5 ans débutant le 01/02/2020 jusqu'à 31/01/2025.

Parue sur le Quotidien le 29/2/2020.

2020S00260FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 3/7/2019 enregistré à la recette des finances de Moknine le 11/7/2019 enregistrement n°19301330 quittance n°M48117; Mr Ahmed Ben Dhia titulaire de la cin 04025320 délivrée le 19/01/1996 a loué à Mme Sana Zina titulaire cin n°06814173 délivrée le 10/4/2007 et d'identifiant unique n°1630928F tout le fonds de commerce exploité au commerce d'habillement et prêt à porter situé à l'Av de la République Moknine 5050 ; les oppositions doivent être déposées entre les mains du locataire domicilié à l'Av de la République Moknine 5050.

2020S00261FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/01/2020, enregistré à la recette des finances de Midoun le 15/01/2020 sous le n°20300162 et le reçu n°M004139, Mme Radhia Lemkaouem a loué à Mme Laila Gouider; avec toutes les garanties effectives et juridique tout le fonds de commerce sis à n°25 rue Palestine Midoun Djerba, comprenant la clientèle et l'achalandage qui lui sont rattachés, l'installation et le mobilier.

La durée de ce contrat est d'une année à compter du 01/11/2019. Toute protestation à cette location doit se faire dans les 15 jours qui suivent cette publication à l'adresse citée précédemment.

2020X00406FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Ahel Mater Culture et Développement

Objet : Culturel et développement.

Objectifs :

- Contribuer aux matières fécales du patrimoine culturel de Mater

- Contribuer à l'intégration du patrimoine culturel de la ville de Mateur dans les pratiques culturelles

- Contribuer au développement du travail culturel avec le patrimoine culturel de la région

- Valoriser et mettre en évidence les caractéristiques essentielles de développement de la région

- Contribuer à l'orientation des demandeurs d'emploi

- Contribuer à la création d'initiatives et de projets de développement qui concernent différents secteurs et groupes

Siège de l'association : 36 Sidi Abdallah - Mateur

Président : Taoufik Nehdi

Secrétaire général : Mohsen Tlalet

Trésorier : Mouhedin Saidani.

2020T00301APSF1

Création d'un syndic des propriétaires

Résidence El Fourat 2

18 rue Oasis Nasr, cité el Waha, el Agba

Suivant PV de l'AG enregistré le 10/02/2020 à la recette des finances sous le n°20700641 et déposé à la municipalité de Tunis le 17/02/2020 sous le n°174 portant constitution du syndicat des propriétaires de la résidence El Fourat 2, le comité élu du syndic est constitué comme suit :

1) Cherni Mourad : Président

2) Aymen Torkhani : Secrétaire général

3) Marwen Bengagi : Trésorier

4) Mr Hichem Ben Taher, Mr Mourad Ben Khamsa, Mr Slim Chraiet et Mr Issam Dhaha : Membres.

2020T00302APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Forum palestinien tunisien

Siège social : 8 rue Imam Rassaa 1er étage Montplaisir 1001 Tunis.

Objectifs :

- Contribuer à soutenir la culture ciblée du peuple palestinien

- Contribuer à faire connaître l'affaire palestinienne

- Contribuer à soutenir le peuple palestinien et soutenir ses efforts en matière de droit au retour

- Contribuer aux travaux sur les échanges culturels de manière à réaliser le rapprochement entre les deux peuples.

Membres :

Président : Moncef Ferchichi

Secrétaire Général : Youssef Fkih

Trésorier : Abdeljelil Abid.

2020R00289APSF1

Constitution d'une association sportive

Dénomination : Club de Pétanque Hammam-Chatt

Siège social : 21 Rue Iris Nozhet Soltane Borj Cédria

Objectifs : L'association vise à former et encadrer les jeunes garçons et filles au plus haut niveau sportif en participant à diverses compétitions

sportives et en insufflant un sentiment d'appartenance dans un cadre associatif qui sera une passerelle pour inculquer un sentiment de civilisation chez les jeunes.

Les membres :

Président : Jalloul Jaouani

Vice-président : Fadhel Srasra

Trésorier : Anis Jlassi

Secrétaire général : Mohamed Hédi Ztatt.

2020R00449APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association de détermination et de Développement du Cap-bon

Lieu : Rue El Codes cité Erriadh 8090 Kelibia.

Objectif :

- Prendre en main, les jeunes Tunisiens pour améliorer leur condition de vie et cela par un apprentissage de l'exploitation des ressources naturelles disponibles dans chaque région

- Développer chez les jeunes des aptitudes personnelles pour une meilleure valorisation de soi

- Etablir un plan d'action en vue de coopérer avec d'autres organisations nationales et Internationales.

Membres :

Président : Bécem Jbali

Trésorier : Lotfi Echekh

Secrétaire général : Youssef Omrani.

2020R00465APSF1

Constitution d'un syndicat

- Dénomination : «Syndicat Tunisien des Professions Musicales et Professions Apparentées».

- Objectifs :

Représenter tous les artistes juridiquement, améliorer leurs conditions socioéconomiques, les protéger, et les défendre sur le plan interne et international.

- Siège social : Rue de l'évacuation, Bardo, 2000, Tunisie.

Membres :

- Président : Mr Meher Hammami.

- Secrétaire Général Adjoint : Nader Chérif.

- Trésorier : Walid Soussi.

- Conseiller juridique : Mohamed l'Ahbib Bouhbel.

2020R00471APSF1

Syndic Immeuble «La Résidence»

Immeuble la Résidence 10 Impasse N°1 - Rue Malaga 2092 - Manar 1 Tunis

Selon le procès-verbal en date de 5/01/2020 enregistré à la recette des finances Manar en date de 12/02/2020, n° de quittance : M010782, n° d'enregistrement : 20800341

Il a été décidé :

Nomination : Présidente : Amen Chebbi,

Trésorière : Mihel Hentati,

Secrétaire Général : Said Bouattour,

Vice-présidente : Dorra Békir,

Membre : Marwa Hermassi,

Membre : Amel Mnakbi.

Ouverture d'un compte bancaire au nom du Syndic Immeuble la Résidence et la signature des transactions financières sont faites par la présidente du syndicat et la trésorière.

2020R00475APSF1

Constitution d'Association

1/ Nom : Association d'Amies de la Médina Antique de Tozeur

2/ Local : Dar Ben Azzour Ouled Hadef Tozeur.

3/ Objectifs :

a/ Collaborer pour Protéger le patrimoine architectural et culturel de la Médina antique d'Ouled Hedef Tozeur.

b/ Participer à Entretenir la Médina antique, y compris les sites archéologiques et historiques d'Ouled Hedef Tozeur.

c/ Diffuser et Valoriser le patrimoine culturel et civilisationnel de la Médina antique, nationale et internationale d'Ouled Hedef Tozeur.

d/ Encadrer, Eduquer les jeunes et les intégrer dans la société à travers les activités culturelles et sportives.

e/ Organiser un festival régulier pour les différentes orientations soufiques.

f/ Renforcer et Enrichir les Liens avec les autorités locales, régionales et nationales, ainsi qu'avec les associations et organisations du pays et de l'étranger.

4/ Fondateurs de l'Association :

Président d'Honneur : Amira Ali

Président : Badraoui Sahbi

Président Adjoint 1 : Hedfi Wassila

Président Adjoint 2 : Sboui Abd Latif

Président Adjoint 3 : Hcen Hechmi

Secrétaire : Hedfi Ammar

Secrétaire Adjoint : Sfaya Nizar

Financier : Hedfi Chawki

Financier Adjoint 1 : Bdiwi Abd Bacet

Financier Adjoint 2 : Dwiri Tarek

A. Culture : Hedfi Arbi

A. Entretien : Touhami Richid

A. Encadrement : Harouni Tawfik

A. Communication : Tlilli Tarek

A. Organisation : Ganem Med.

A. Sociale : Bey Ali.

2020R00517APSF1

Création d'un syndicat de copropriétaires

En vertu d'un procès-verbal d'une assemblée constituante le 5/10/2019, enregistré à la recette des finances de Monastir le 3/02/2020, sous un numéro de 20800629.

- Il a été décidé de constituer un syndicat avec les propriétaires de bâtiment «La Marelle» situé à SKANES présidence

- Obtenez pour les besoins de la municipalité de Monastir d'un visa le 11/02/2020 sous le numéro 0866 spécifié chacun de :

Le président : Mr Wael Brahem

Le secrétaire général : Mr Ramzi Sahraoui

Le Trésorier : Mr Heni Dridi

Le secrétaire général adjoint : Mr Franscesco Maccaferri

Le trésorier adjoint : Mr Makrem Zrig.

2020S00264APSF1

Constitution d'un syndicat de résidence

En vertu du procès-verbal en date du 12/02/2020 enregistré à la recette des finances Sousse Victor Hugo sous le numéro : 20800508, numéro de quittance n°M012174.

Il a été décidé de constituer un syndicat des propriétaires de la Résidence Graule Sousse.

Adresse : Rue Dr Graule Sousse

Président : Sahbi Jemour

Vice-président : Ali Mzoughi.

2020S00270APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association "La Clinique Juridique de l'Institut supérieur des études juridiques de Gabès"

Siège :

L'Institut supérieur des études juridiques de Gabès, Campus universitaire Zerig 6072, Gabès ;

Objet : scientifique et défense des droits de l'homme.

Objectifs :

- La dotation des étudiants des compétences juridiques pratiques.

- La prestation d'un service d'information et d'assistance juridique gratuite, au profit des victimes des droits de l'homme et des communautés vulnérables, ainsi que la plaidoirie des activistes des droits de l'homme et de l'environnement dans la défense de leurs justes causes.

Comité de direction :

- Président : Thameur Ben Alaya

- Secrétaire général : Habib Belhadj

- Trésorière : Wiaem Ziouten

- Membres :

Sawsen Oueslati, Houda Taheri, Walid Trabelssi, Mohsen Jebahi.

2020X00390APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association des chemins de fer de Gafsa

Adresse : Direction de la Zone Sud Ouest des Chemins de Fer

Objectifs :

Organiser, supporter et Promouvoir les activités sportives et culturelles.

Membres :

Président : Kamel Aggoun

Vice-président : Farid Hendiri

Secrétaire général : Hamza Zitouni

Trésorier : Karim Saleh.

Autorisation :

Document numéro 01/2020 présenté par le commissaire régional de la jeunesse et des sports de Gafsa.

2020X00400APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association sportive et culturelle du groupe chimique Tunisien (Usine M'dhilla) 1

Adresse : Route de M'dhilla km 14 - 2100 Gafsa

Objet social : Promouvoir et développement des capacités physique et technique au profit des agents et passer haut niveau sportif et éthique.

Les membres : Soualhia Ismail, Maamri Ridha, Gouaied Wissem, Zouari Med Moncef, Ali Lotfi, Akremi Abdelkarim, Hadfi Lazher, Dahri Charfeddine, Makki Nahla.

2020X00401APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Princesse de Carthage pour le patrimoine et le développement culturel

Siège : 11 Nahj Ben Jazzar 1002 Tunis

Objet : Art culturel

Objectifs :

- Contribuer à la diffusion de la culture, des arts, de la créativité, de la culture environnementale et du développement durable

- Contribuer à la recherche et au renouvellement du patrimoine tunisien et présenter ses caractéristiques

- Contribuer à la diffusion et à l'introduction des industries traditionnelles

- Soutenir le produit touristique tunisien sur les marchés étrangers

- Contribuer à la direction et à l'orientation des femmes du secteur rural dans le domaine artistique et culturel afin de protéger le patrimoine local

- Participer à des festivals locaux et internationaux.

Membres fondateurs de l'association :

- Amira Ghodbani : présidente de l'association

- Laila Bejawi : vice présidente

- Mohamed Hamam : Secrétaire général

- Samia Dridi : Trésorière.

2020400511APSF1

Association "Expressions"

Le nom de l'association : "Expressions"

Siège : Résidence Amber, Bâtiment J (ج) Appartement

6, 2074 Al-Morouj 3 Ben Arous.

Objectifs :

- Contribuer à l'instauration d'une société ouverte dans les principes de citoyenneté active, de liberté et d'égalité prévalent dans le cadre du système universel des droits de l'homme.

- Consacrer le principe de la liberté d'expression dans ses diverses formes d'art, journalistiques, littéraires, civiles, politiques, sociales et autres et l'encourager et y participer.

- Diffuser et consacrer le principe du multiculturalisme et apprécier les expressions nouvelles et authentiques.

Membres :

Ghada Missaoui : Présidente

Rim Ben Fraj : Trésorière

Tarek Sardi : Secrétaire Général

Mahmoud Turki : Membre.

2020400575APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Suite à la demande des membres de l'instance nationale exécutive mentionnée à travers l'annonce publiée le 23 décembre 2019, et en application des décisions de cette instance prises en date du 22 décembre 2019 et 23 février 2020, l'organisation tunisienne du travail informe ses structures et ses affiliés que toutes les procédures, règles, imprimés et demandes de candidatures aux élections des membres du conseil national exécutif et des différentes instances et comités au sein du congrès général exceptionnel publié le 24 décembre 2019, et qui aura lieu le 28 et 29 mars 2020 à l'hôtel résidence romane sis à la rue Assad Ibn Fourat 8050 Hammamet Nabeul à partir de 10h du matin, sont disponibles sur les réseaux sociaux et précisément sur les groupes "المؤتمر الهيئة التنفيذية الوطنية"، العام الاستثنائي 28-29 مارس 2020" و "الهياكل النقابية الأساسية والمحلية والجهوية والوطنية للمنظمة التونسية للشغل" sur Facebook.

Pour ceux qui sont intéressés ou veulent déposer leurs candidatures, veuillez visiter ces différents groupes.

2020R00496APSF2

Syndicats des copropriétaires du centre médical

Ibn Zohr

Route X2 - Cité El Kadhra

MF : 1592366C/N/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du syndicat daté le 17 octobre 2019 et enregistré à la recette des finances Montplaisir le 21 Novembre 2019 quittance n°113161, enregistrement n°19806797 ;

Il appert que l'assemblée a élu un nouveau bureau composé des médecins suivants :

Mr Slim Rakam : Président

Mr Abdelaziz Mathlouthi : Membre

Mr Mohamed Habib Jaafoura : Membre

Mme Ikram Drira : Membre

Et a décidé que les chèques doivent être signés par le président Mr Slim Rakam avec soit un membre Mr Abdelaziz Mathlouthi soit un membre Mme Ikram Drira.

2020400602APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, rue de Liban Tunis

Tel : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE SA inscrite au R.C Tunis n°B167001997 son domicile élu au 27 bis, rue de Liban - Tunis.

Partie saisie : Hbib Ben Amor Ben Aissia, CIN n°00488454, demeurant à 46 rue Abd Errahmen Ibn Arafa Menzah 6 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis rue Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soient 2500/57880 parts revenant à titre de propriété à la partie saisie dans l'immeuble objet du titre foncier n°39845 Ariana dénommé "FEJ ERRIH" sis à l'Ariana d'une superficie totale 57880 parts. Il s'agit d'un terrain agricole.

Mise à prix : La mise à prix est fixée 37 500dt000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 6/4/2020 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2020T00294VEPA1

Cabinet Chaker Avocats

MF : 1139464/A/A/M/000

Tel : 71.257.859

A la demande : de la Société Tuniso Qatarite de Recouvrement Rue des sciences centre Urbain Nord Tunis,

Contre la partie saisie : Messouda Dridi et Sofiene, Nejla, Wafa, CIN inconnues et Dhafer CIN n° 08381384 6 Rue Hassen Ennouri Menzel Bourguiba.

A la diligence de Cabinet Chaker Avocats représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre :

1/ Objet du TF n°22638 Bizerte consistant en un terrain de 375 m² sis à Menzel Bourguiba Rue Hassen Nouri sur lequel est édifié un logement vétuste de 180 m² bâtis composé de 3 chambres, salon, cuisine, véranda et salle de bain

2/ Objet TF n°38885 Bizerte consistant en un terrain de 4731 m² sur lequel est édifiée une construction composée de 4 chambres et un puits et un transformateur le reste implanté d'arbres fruitiers.

Mise à prix :

1/ 313.500d000 pour le TF n°22638 Bizerte

2/ 946.200d.000 pour le TF n°38885 Bizerte.

Le tout Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Devant le Tribunal de 1ère instance de Bizerte le mardi 7/4/2020 à partir de 9H.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2020T00303VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tel/Fax : 71.351.773

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira. - En sa qualité de créancière hypothécaire.

Le débiteur principal : M. Khaled Ben Saied El Kobbi, Entrepreneur CIN 01011027 demeurant El Menzah 9B 21 Rue 7313 Tunis

Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

L'immeuble mis en vente : TF n°45947 Tunis

Ce sont des parts indivises situé à Borj Touil près du CENTRE COMMERCIAL "GEANT" situé au niveau de la route n°8 reliant Tunis et Bizerte d'une superficie de 60 000 parts de 136050 parts sa vocation actuelle agricole et viabilisée en lots pour Habitation non agrée TF n°46674 Tunis

Ce sont des parts indivises situées à la Soukra sa superficie et de 1443.6663 parts l'accès au lot par la rue Nouiri et par la route de la Soukra Sidi Fraj.

TF n°50263 Tunis

Ce sont des parts indivises situées à Bounaoura près Sijoumi au Gouvernorat de Tunis au niveau de la route n°37 reliant Tunis à Bir Mcherga; C'est un terrain agricole d'où le propriétaire possède 51642.5 parts le 1/11/2006 et la même superficie le 17/2/2010.

Le prix de la vente : Le prix de la vente est fixé à 6.750.000.000 dt pour le TF n°45947 et 694.649.853 d pour le TF 46674 Tunis et 2.065.700.000 d pour le TF 50263 Tunis outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance d'Ariana le lundi 6 avril 2020 à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2020R00472VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tel /Fax : 71.351.773

98.314.410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira. - En sa qualité de créancière hypothécaire.

Le débiteur principal : 1) Société ESPACE SEPT COMMERCIAL E7C ; SARL, siège social Route La Marsa Km 13 Sidi Daoud - RC Tunis 117751996B

3) M. Adel Ben Tahar Ben Braham CIN 0031978 demeurant El Haouria Rue Ali Belhaoune.

4) Avocat Poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : Parts indivises objet T.F 548652 Nabeul situé à Azmour délégation de Kelibia Gouvernorat de Nabeul de 2488 ; 644 m² appartient au propriétaire de grande culture.

6) Le prix de la vente : Le prix de la vente est fixé à 37.329.660 dt outre

les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 6 avril 2020 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2020R00473VEPA1

Adjudication immobilière

Il sera procédé le 2/4/2020 à 9 heures du matin au tribunal de 1ère instance de Ben Arous palais de justice de Ben Arous à la vente des immeubles ci-après :

La demanderesse à la vente : Société l'évolution, SARL, registre de commerce n°B091437210, domicile élu chez son avocat Maître Hédi Boufares.

Le débiteur saisi : Latifa Lajili registre de commerce n°A 071699492009 demeurant Congel Khlidia Mornag Ben Arous.

Les immeubles mis en vente et mise à prix :

1- La totalité de 1620/3829 parts indivises de l'immeuble dénommé «Ghalia» objet du, titre foncier n° 1649 Ben Arous sis à délégation de Mornag, Gouvernorat Ben Arous d'une superficie totale de 3828 m² objet de la parcelle cadastrale n°151 du plan cadastral Nahdha périmètre H et consistant en une parcelle de terrain nue.

Mise à prix : 129 141 d540.

2- La totalité de 500 / 10580 parts indivises de l'immeuble dénommé «Hani» objet du titre foncier n°1647 Ben Arous sis à délégation de Mornag, Gouvernorat Ben Arous d'une superficie totale de 10580 m² objet de la parcelle cadastrale n°152 du plan cadastral Nehdha périmètre H consistant en une parcelle de terrain nue.

Mise à prix : 39. 858, d500.

L'avocat poursuivant : Maître Hédi Boufares Avocat à la cour de cassation à son étude sise Rue Salah Saad à Sousse (M.F 80180 P).

83187 dinars après réduction de 40% + les frais de l'adjudication.

Observation : Pour consultation du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Ben Arous ou contacter l'avocat poursuivant Maître Hédi Boufares.

Pour participer à l'adjudication il faut consigner le 1/3 de la mise à prix. Pour la visite de l'immeuble mis en vente chaque dimanche de midi à 13 heures.

2020S00263VEPA1

Vente aux enchères publiques pour la première fois

Partie poursuivante :

Imed Ben Amor Ben Slama Professeur d'Education Secondaire, résident à la rue Sidi Ben Slama, Kairouan.

Partie poursuivante :

Ben Slama Latifa et Ben Slama Jamila, sans profession, résidentes à la rue Sidi Ben Slama, Cité Ejjamaa, Kairouan.

Avocat poursuivant :

Maître Hedfi Haithem, avocat, sis à la rue El Khadi Bin Ennoomen, Kairouan.

Immeuble objet de la vente :

Une maison de style traditionnel, située à la rue Sidi Ben Slama Kairouan se composant de 3 dépôts et de deux entrées et d'une terrasse et de quatre chambres une cuisine une salle à manger et un garde manger et d'un escalier sise dans une ruelle escapee.

Mise à prix :

Quatre vingt et onze mille neuf cents dinars (91.900.000 d).

Date et lieu de l'audience :

La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Kairouan le lundi 30 Mars 2020 à 9h du matin.

Visite des lieux :

Ouverte tous les jours de 8h à 18h et pour plus de renseignement s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant.

2020S00266VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 31/3/2020 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Sousse 2.

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, représentée par son représentant légal (M/F : F/P/M/000110), son domicile est élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY société Inscrite au registre de commerce sous le n°B2449522006 et dont le siège social situé au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur :

I- Ridha Ben Taieb Ben Bachir Erguez, demeurant au rue 1028, n°7, Akouda, Sousse, Carte d'Identité Nationale n°02984552 (ayant la qualité de caution réelle, solidaire et hypothécaire à la société Etablissements Erguez et Compagnies), Sarl, représentée par son représentant légal (M/F : 44307.G) et dont le siège social situé au rue 2 Mars Akouda, Sousse.

II- Les héritiers du Habiba Bent Romdhan Bahri Erguez, Carte d'identité Nationale n°5500798 ayant la qualité de caution réelle, solidaire et hypothécaire à la société

Etablissements Erguez et compagnies), ses fils majeurs de son mari décédé avant elle ; 1) Khadija CIN n°01484468 - 2) Moncef CIN n°02919431 - 3) Jamel CIN n°02886679 - 4) Fawzia CIN n°02909733 - 5) Souad CIN n°02907388 - 6) Selma CIN n°02907389 - 7) Ridha - 8) Bechir CIN n°02999541 - 9) Nedia CIN n°02971575 - 10) Karima CIN n°05568051 - 11) Neila CIN n°05573873, tous sont résidents Rue 15 Octobre Akouda,12) les héritiers de son fils décédé avant elle Abdel Raouef de leur mère (Mme Saida Ben Amor) ;a) Walid CIN n°05578875 -b) Wafa CIN n°08451173 - c) Wajdi CIN n°09251923-Tous sont résidents 7 Rue 15 Octobre Akouda.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten - Sousse (Matricule fiscal : 108.166-P-AP000).

L'immeuble mis en vente : Toute la propriété dite «Habiba 431» objet du titre foncier n°15321 Sousse située à Akouda, gouvernorat de Sousse, sa superficie est égale à 8702 m², composée par les parcelles n°39- 44-54 du plan de Sousse et constituée par un terrain agricole contenant des oliviers et un terrain nu.

Mise à prix : (217550 DT) selon le rapport de l'expert Elyes Lagha.

Visite de local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à la trésorerie générale.

Observation :

Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse.

2020S00279VEPA1

Vente d'immeuble aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Mohamed Turki

Poursuivant : Mokthar Ben Youssef Ben Abderrahmen ouvrier demeurant à ouled Hannachi - Chorbane Mahdia, titulaire de la C.I.N n°04147561 du 3/8/2013.

Partie saisie : El Mezri Ben Youssef Ben Abderrahmen ouvrier demeurant à Aouled Hannachi - Chorbane Mahdia, titulaire de la C.I.N n°06761553 du 29/7/2013.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Turki avocat à la cour de cassation demeurant à la rue Béchir Sfar cité Alandalos Immeuble Mahdia ; titulaire de la C.I.N n°01344985 du 29/9/2014, et le matricule fiscal n : 353342/F.

Immeuble mis en vente : Les parts indivises s'élevant à 9.895.1405 d'une totalité de 41220 parts d'une parcelle de terrain n°368 , objet du titre foncier n°11614 Mahdia dénommé "Erragouba" qui consiste à un terrain agricole d'une superficie de 41220 m² sis à ouled Hannachi Chorbane, Mahdia, contenant 2 pieds d'oliviers et 1 pied d'amande et un compteur d'eau limitée au sud par la parcelle n°369, à l'est par une piste agricole, à l'ouest par la parcelle n°367, et au nord par une voie publique.

Mise à prix : le prix de la totalité du terrain est fixé à 167.030 000 par l'expert Mohamed Dhahbi, par son rapport daté du 13/3/2019 en vertu de l'ordonnance sur requête n°7418/18 délivrée par le président du tribunal de première instance de Mahdia en date du 20/12/2018 et puisque la vente ne portera que sur les parts de la partie saisie (9.895.1405 parts d'une totalité de 41220) la mise à prix est fixée à 40.096.682.

Date et lieu de l'adjudication : est fixée pour lundi 13/4/2020 devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia à 9h.

Visite de l'immeuble et participation aux enchères : la visite de l'immeuble est possible tous les jours de 9h à 17h. Pour tout supplément d'informations consulter le cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Mahdia et auprès de l'avocat poursuivant. La participation aux enchères est ouverte à toute personne après consignation du 1/3 de la mise à prix, elle n'est possible que par ministère d'avocat.

2020X00381VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

(Après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Hafedh Ben Ali El Mechri (débiteur - hypothécaire) électricien dans une société titulaire de la CIN n°05240880 demeurant Route de Gabès Km9 Cité Thyna Nouvelle Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie Immobilière fait par l'huissier Anouar Saadaoui sous le n°8042 le 19/9/2019 et inscrit au titre foncier n°101429 Sfax le 7/10/2019 vol Sfax 2019/02 sous n°2928 et suite d'un commandement inscrit valant saisie Immobilière fait par le même huissier notaire sous le n°8042 le 7/10/2019 sur la totalité de la propriété enregistrée représentée par une parcelle du terrain déformée, où existe une villa et construction de trois étages (R+2) inachevés sise cité Thyna Route de Gabès Km9 Sfax l'entrée de la parcelle Nord Rue Melita inscrite à la conservation foncière au titre foncier n°101429 Sfax nommé «Mohamed Amine» qui se compose de la parcelle n°1 et la parcelle n°2 déposé à Sfax le 5/6/2010 vol 03/2010 sous n°5907 reçu 02/94015.

Cette parcelle est clôturée des deux cotés Nord et ouest, de hauteur est de 2 m de superficie est de 421 m².

Pour la villa est inachevée construite au coté ouest de la parcelle n°1 de superficie est de 266 m² qui contient deux chambres, salle de séjour, salon, salle de bain et véranda de superficie couverte est de 112 m² dont 12 m² surface construite hors limite du titre sus cité.

La construction inachevée existe à toute parcelle n°2 de superficie est de 155 m² qui contient 3 étages :

Le RDC se compose de 3 magasins et habitation.

Le premier magasin ouvert Est sur l'avenue Nouira loué, exploité pour (vente essence) de superficie est de 34m².

Le 2ème magasin attenant au premier magasin du coté sud ouvert Est sur Avenue Nouira loué et exploité pour (vente quincaillerie et autres) de superficie est de 23m².

Le troisième magasin attenant au 2ème du coté Sud loué et exploité pour (vente Tabac) de superficie est de 24 m².

Pour le local d'habitation contient un salon, chambre, cuisine, wc et couloir de superficie couverte est de 61 m².

Le premier étage représenté par un appartement inachevé qui contient un salon, salle de séjour, deux chambres, une suite, cuisine, salle de bain, hall, couloir et deux balcons de superficie couverte est de 142 m².

Le 2ème étage se compose de deux studios inachevés le premier studio contient un salon, chambre, cuisine d'où se trouve un balcon, salle de bain et couloir de superficie couverte est de 55m² le 2ème studio contient un salon d'où se trouve un balcon, chambre, cuisine d'où se trouve un balcon, salle de bain et couloir de superficie couverte est de 87 m², la superficie des balcons de construction est de 35 m² hors limite du titre foncier sus cité.

Les limites de la propriété : du sud Ali Elmechri, du Nord Rue Melita et Salah El Abidi de l'est Avenue Hédi Nouira et Salah El Abidi et de l'ouest Ali El Mechri et Abderrazek Dhouib.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hasnaoui El Amri locataire du magasin n°1 au RDC de l'immeuble saisi exploité pour vente essence de loyer mensuelle est de 150 D demeurant Cité Thyna Route de Gabès Sfax.

- Belgacem Zaalani locataire du magasin n°2 au RDC de l'immeuble saisi exploité pour vente quincaillerie de loyer mensuelle est de 120 D demeurant Cité Thyna Route de Gabès Sfax.

- Fatma El Mechri locataire du magasin n°3 au RDC de l'immeuble saisi exploité pour vente Tabac de loyer mensuel est de 130 D demeurant Cité Thyna Route de Gabès Sfax.

- Hypothèque d'un montant 100.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 7/12/2011 (vol 2011/2 n°3283) au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière au profit du saisissant inscrit le 7/10/2019 (vol Sfax 2019/02 sous n°2928).

Mise à prix : Est fixée à cent quatre vingt quatorze milles quatre cent Dinars (194.400.000D) terre et construction après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 3.776.147 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le mercredi le 25 mars 2020 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant da la mise à prix est de 64.800.000D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2020X00394VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

(Après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Route de Gremda Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Héritiers de Mohamed Ben Salem Kacem qui est décédé le 29/10/2018 qui celui l'acte de décès émis par le tribunal cantonal Sfax le 1/11/2018 (débiteurs - hypothécaires) qui sont :

- Sa veuve Samira Bent Ayyedi Saddoud, sans profession titulaire de la CIN 01149431 demeurant à 53 Cité El Habib Rue 2074 Sfax 3052.

- Ses fils : Hamida Kacem étudiante titulaire de la CIN n°08839867 demeurant à 53 Cité El Habib Rue 2074 Sfax 3052 et Ahmed Kacem étudiant titulaire de la CIN n°11053153 délivrée le 27/12/2014 demeurant à 53 Cité El Habib Rue 2074 Sfax 3052.

- Son père Salem Ben Mansour Kacem titulaire de passeport n°K910274 demeurant à 53 Cité El Habib Rue 2074 Sfax 3052

- Sa mère Hamida Bent Abdelfatteh Aziz demeurant à 53 Cité El Habib Rue 2074 Sfax 3052

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Mimoun Moalla sous le n°28172 le 30/9/2019 et inscrit au titre foncier n°65124 Sfax le 8/10/2019 vol Sfax 2019/01 sous n°9699 et suite d'un commandement inscrit valant saisie immobilière fait par le même huissier notaire sous le n°28172 le 8/10/2019 sur la totalité de la propriété enregistrée représentée par une parcelle du terrain de superficie est de 76 m² où existe un local populaire, orientation Nord n°3, sis à Cité Ennour Route de Matar Km4 au bordure de deux Rues Rue n°2033 Sfax qui est objet de titre foncier n°65124 Sfax nommé «Essourour» déposé à la conservation Foncière de Sfax Vol 28/2003 sous n°124 représentant la parcelle n°425 de plan de lotissement du titre Foncier n°11549 Sfax.

Le local contient un RDC et un étage ; le RDC se compose d'une salle de séjour, hall, cuisine, salle d'eau et escaliers qui mènent à l'étage de superficie couverte est de 44 m² et espace non couvert.

L'étage se compose de deux chambres, salle de bain, couloir et escaliers de superficie couverte est de 44m².

Les limites de la propriété : du Sud construction Cité Ennour, de l'est Graja, de l'ouest construction Cité Ennour et du Nord Rue n°2033 où son ouverture.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Imed Soussi locataire de l'immeuble saisi de loyer mensuel est de 300D demeurant à Cité Ennour Route de Matar Km4 à la bordure de deux Rues Rue n°2033 Sfax.

- Hypothèque d'un montant 25.000.000D sur toute la propriété inscrite le 16/11/2011 (vol Sfax 2011/02 n°3052) au profit de Zied Ben Ameur Mezghani.

- Hypothèque d'un montant 87.000.000 D surtout la propriété inscrit le 6/10/2016 (vol Sfax 2016/02 n°2978) au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière au profit du saisissant inscrit le 8/10/2019 (vol Sfax 2019/01 sous n°9699).

Mise à prix : est fixée à quarante six milles deux cent Dinars (46.200.000D) terre et construction après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 3.314.771 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le mercredi le 25 mars 2020 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 15.400.000 D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers, ils doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2020X00395VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Après abaissement du prix)

Le créancier saisissant : Mohamed Ben Ayed, sa profession Patron d'une Entreprise, domicilié Route de Gabès km 7 Impasse Tayari Thyna 3083 Sfax inscrit au registre national des entreprises sous le n°237868 H.

Son domicile élu à l'étude de son avocat Maître Lassaâd Fourati, sis Immeuble El Manar Escalier C premier étage Sfax. Matricule fiscal n°630359LPA000.

Le débiteur saisi : Ali Ben Sadok Ben Ali Rehaimi, sa profession Propriétaire d'une Entreprise de Commerce des Matériaux de

Construction en gros, domicilié à Errabta Kebili, titulaire de la carte d'identité nationale n°03328374 inscrite au registre national des entreprises sous le n°777796 N.

L'avocat poursuivant : Maître Lassaâd Fourati, Avocat à la cour de cassation ayant son étude Immeuble El Manar Escalier «C» Premier étage n°6 Sfax.

Matricule fiscal n°630359 LPA 000.

Description de l'immeuble à vendre :

L'immeuble objet des enchères comporte l'ensemble de l'immeuble sis à la Délégation de Kebili Nord à la Zone Industrielle du Gouvernorat de Kebili, sa superficie est détaillée comme suit : La superficie du terrain est de 7000 m², la superficie couverte est de 2043,58 m² détaillée comme suit : le rez-de-chaussée : 1790,52 m² et l'étage supérieur 253,06 m².

Limité au sud par un immeuble appartenant à Monsieur Ben Mansour à l'Est par un immeuble appartenant à Mohamed Zrati au Sud par la Route séparant la zone industrielle et la zone immobilière à l'Ouest par Mohamed Bouajila d'un côté et un espace d'un autre coté. Il s'agit d'un grand dépôt non occupé actuellement et qui était exploité dans le commerce des matériaux de construction. Il est composé d'un rez-de-chaussée qui comporte un bureau de réception une salle d'eau, une salle d'exposition, le magasin n°1 pour le commerce des produits de peinture, le magasin n°2 pour le commerce des produits de peinture, le magasin n°3 pour le commerce des faïences (carrelage et faïences des murs et des parterres) le magasin n°4 pour le commerce des articles des équipements sanitaires et des déchets, le magasin n°5 pour le commerce du ciment et de chaux artificiel le magasin n°6 pour le commerce du ciment et de chaux artificiel, le magasin n°7 pour le commerce des tuyaux en plastique.

Le bâtiment est construit en briques tandis que la carcasse qui comporte les poutres et le toit, elle est construite en béton armé. Le parquet est en parterre pour le salon d'exposition, le bureau de réception, la salle d'eau, sont en ciment armé pour les magasins.

L'état de la salle d'exposition, le bureau de réception et la salle d'eau est bon, leur construction est complètement achevée pour l'enduit, la peinture, les équipements sanitaires et électriques. Tandis que les magasins sont en mauvais état et sont démunis d'enduit de peinture intérieure et des équipements sanitaire et électriques.

L'étage supérieur se compose d'une mastaba non couverte, l'état du bâtiment de la direction est moyen et comporte un hall, 03 bureaux, un lot direction est moyen et comporte un hall, 03 bureaux, un logement de fonction comportant un hall, deux chambres, une cuisine, une salle d'eau, une salle de bain, les matériaux de construction se composent de briques. Tandis que la carcasse elle se compose de poutres, tandis que le plafond est en béton armé et le sol en parterre.

Il y a lieu de signaler que la construction de l'étage supérieur est achevée pour les travaux d'enduit, de peinture et d'équipement sanitaire et électrique et qui sont tous décrits par les plans établis par l'expert Lazhar Bouaziz.

La valeur du rez-de-chaussée a été fixée à 112.444,000 d.

Tandis que la valeur des espaces de dépôt des matériaux de construction a été fixée à 489.625,000 d.

La valeur de l'étage supérieur et du logement de fonction a été fixée à 621.498, 000 d.

Par conséquent la valeur totale de l'immeuble objet de la saisie immobilière a été fixée à un million deux cent douze mille six cent quarante dinars (1212.640.000 d).

Les charges immobilières :

L'immeuble objet de la saisie immobilière est grevé d'une hypothèque de premier rang en vertu d'un acte d'hypothèque dressé par acte notarié par les deux notaires Mallek Turki et Ibrahim Dhouib en date du 21/6/2016 mentionné sous le n°103 folio 85 au registre minute et sous le n°139 au registre de travail accordée en faveur du créancier saisissant Mohamed Ben Ayed pour un montant de quatre vingt et un mille dinars (81.000,000d)

La vente de l'immeuble précité aura lieu à la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Kebili au Palais de la Justice du Tribunal de Première Instance de Kebili sis Place 14 Janvier Kebili et ce le matin du lundi trente mars deux mille vingt (30/03/2020) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Mise à prix : après l'abaissement du prix (1.212.640,000d) - 40 % = Sept cent vingt sept mille cinq cent quatre vingt quatre dinars (727.584,000 d) avec les frais évalués à 3.266,135d en sus des divers frais.

La visite de l'immeuble à vendre est possible tous les jours durant l'horaire de travail.

2020X00409VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, RC n°B187881996, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis qui a élu domicile chez Arab Debt Recovery sise à 5 rue Talleyrand 8ème étage 1002 Tunis

Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

Samir Ben Mustapha Testouri, titulaire de la CIN n°01205679 demeurant à route Sidi Mansour km 4 cité Bourguiba rue 103 n°161 Sfax.

Propriétés à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°40251 Sfax dénommé «Nessrine» situé à Route Sidi Mansour km 3 au bord et à l'angle de 2 rues, plus précisément devant l'école cité Bourguiba 2, d'une superficie de 1075 m², constitué d'un lot de terrain clôturé par des murs de tous les côtés comprenant une villa de 2 étages, une piscine, une pièce pour le moteur de la piscine et une salle d'eau.

- L'étage inférieur comprend : une réception, une cuisine, une salle de bain, 2 chambres, une salle de jeux, un garage et une véranda, ses murs construits en pierres, les séparations construites en briques et peintes par la peinture à l'eau, le sol vêtu en marbre, la cuisine et la salle de bain vêtues en faïences au niveau du toit, la superficie de cet étage est de 470 m².

- L'étage supérieur comprend 4 chambres à coucher, une salle de bain, une terrasse les murs et cloisons bâtis en briques et peints en peinture à l'eau, le sol et le toit vêtus de carrelages, sa superficie est de 157 m².

Mise à prix : fixée à six cent soixante et un mille neuf cent dinars (661.900,000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi six avril deux mille vingt 6/4/2020 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2020X00412VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, société anonyme, RC : B19321997 représentée par son président directeur général dont le siège social est situé à Tunis, 139 avenue de la Liberté.

Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961FAP000.

Partie saisie :

Jamel Eddine Ben Ali Njeh, titulaire de la CIN 01275096 demeurant à avenue Bourguiba impasse 36 maison n°4 Gremda Sfax et son domicile élu chez son avocat maître Bachir Ounissi à l'immeuble n°6 bureau 16, 1er étage rue Salonic 1069 Tunis.

Propriété à vendre :

Un immeuble situé à la route de l'Aéroport km 16 Sfax sur la ceinture liant route de Gabès et celle de l'Aéroport à gauche vers zone el Hajeb direction Tyna précisément au niveau de la borne 15 de Sfax ville et 11 de Tyna.

L'immeuble est constitué d'un terrain entouré par des dunes de sable se composant de 2 parcelles zone el hajeb lettre «C».

La première parcelle d'orientation nord-est représentant le n°69 du cadastre de la zone d'el hajeb lettre «C» limitée à l'est par la parcelle n°66 et les autres parties de la ceinture goudronnée et au nord par les parcelles 66 et 67 et une partie de la parcelle 72, à l'ouest la route n°926 liant la route de Gabès et de l'Aéroport au sud la parcelle n°70, sa superficie est d'environ 10715 m².

Cette parcelle est plantée d'oliviers et d'arbres fruitiers.

La deuxième parcelle d'orientation sud ouest représente la parcelle n°70 nord du cadastre de la zone el hajeb lettre «C», limitée au nord par la parcelle n°69 et de la route n°926 connue sous le nom ceinture Mahres.

Une construction est existante sur le terrain, constituée de 2 étages liées par un passage en sable se trouvant à la limite de la parcelle 71 menant à un espace dont le sol est revêtu en morceaux de marbre et de carrelage, il comprend deux escaliers menant à une véranda nord - est - ouest, d'une longueur (est-ouest) de 10.32 m et d'une largeur (nord-sud) de 3 m, au milieu une porte (nord) en bois qui mène à un hall d'une longueur de 10.8 m et 4.57 m de largeur, à gauche une ouverture rectangulaire sans porte menant à un couloir de 4.98 m de longueur et 1.25 m de largeur sur la gauche une carcasse de porte (nord) en bois qui mène à une chambre de 4.98 m de longueur et 3.54 m de largeur avec une fenêtre à l'est et une autre au sud.

Cette porte mène à un espace comme une cuisine d'une longueur (nord-sud) de 3.57 m et d'une largeur (est-ouest) de 3.02 m qui comprend une fenêtre, toutes les installations sanitaires, électriques et bois ont été enlevées, ensuite une autre porte ouvrant sur le sud menant à une salle d'eau (douche) et toilettes d'une longueur de 3.57 m et 1.90 m de largeur avec une petite fenêtre, toutes les installations sanitaires, électriques et bois ont été enlevées, ensuite et au fond du couloir une porte en bois menant à une véranda couverte à l'ouest, d'une longueur de 2.40 m et 1.90 m de largeur.

Le sol du bâtiment est en carrelage, son toit en béton d'une hauteur de 2.95 m qui constitue le sol de l'étage supérieur.

La superficie couverte de l'étage inférieur est de 137 m².

Toute la construction est entourée d'un sol couvert de carreaux de carrelages et marbre de différentes mesures et couleurs, sa superficie totale est de 341.35 m².

Au coin sud-est du terrain se trouve des bâtiments annexes comprenant un garage de 7.54 m de longueur et 4.26 m de largeur avec une fenêtre et une porte au nord menant au reste du terrain.

Toute la construction est en état de ruine toutes les installations en bois et électricités ont été enlevés.

Ensuite une autre porte au sud menant à un espace qui est à l'origine une petite cuisine d'une longueur de 3 m et une largeur de 2.28 m avec une fenêtre à l'est en état de ruine puis du coté est un espace sans porte qui est à l'origine un coin sanitaire (toilettes) d'une longueur de 2.28 m et 1.16 m de largeur avec une fenêtre, toutes les installations sanitaires, électriques et bois ont été enlevées, son sol est en carrelages, le toit d'une hauteur de 3.05 m, sa superficie couverte est de 56 m².

L'étage supérieur est accessible par des escaliers en marbre de Théla, du coté nord du hall se situant à l'étage inférieur qui mène à une salle d'une longueur (nord-sud) de 8.78 m et d'une largeur (est-ouest) de 4.66 m avec une porte en bois et fer de l'extérieur menant à une véranda (nord - est - ouest) d'une longueur de 10.92 m et 3.30 m de largeur puis une fenêtre au nord et 2 autres à l'est, sur la droite un couloir de 4.91 m de longueur et 1.25 m de largeur sur sa gauche une chambre de 4.91 m de longueur (nord-ouest) et 3.60 m de largeur (nord-sud) avec une fenêtre à l'ouest et une porte fenêtre au nord qui mène à la véranda.

Devant la chambre une porte (nord) qui mène à une autre chambre d'une longueur (nord-sud) de 3.55 m et de 3.26 m de largeur (est-ouest) puis une salle de bain dont toutes les installations sanitaires, électriques et bois ont été enlevées en état de ruine avec une petite fenêtre à l'ouest.

Au fond du couloir il y a une porte en bois menant à une véranda ouest non couverte d'une longueur de 3 m et 2.20 m de largeur.

Le sol de l'étage supérieur est couvert en carreaux de carrelages, son toit en béton d'une hauteur de 2.90 m.

La superficie couverte de l'étage supérieur est de 130 m².

Toute la construction est entourée d'un sol couvert de carreaux de carrelages et marbre de différentes mesures et couleurs, sa superficie totale est de 341.35 m².

Au coin sud-est de l'étage inférieur il y a une terrasse bâtie son sol en carreaux de carrelages et en bas un bassin d'eau avec un moteur électrique fixé à une armoire bâti se trouvant au coin sud-ouest de la terrasse.

Mise à prix : fixée à cent vingt six mille dinars (126.000.000D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3, rue Ahmed Aloulou n°4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi huit avril deux mille vingt (8/4/2020) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax2.

2020X00413VEPA1

Avis aux créanciers

Cession au tiers

Société HOTEL LES ARCADES

Siège social : Avenue des martyrs Sfax Eljadida

Identifiant unique : 45470X

La chambre de commerce du tribunal de première instance de Sfax 1 a rendu le jugement suivant lors de son audience du 25/02/2020 dans l'affaire n°222 :

La chambre a décidé de retarder l'audience au 7/4/2020 et la prolongation du délai de la réception des offres d'achats par l'administrateur judiciaire jusqu'au 6/4/2020, pour examiner les offres

parvenues, s'il y'en a, par le tribunal le 7/4/2020. L'administrateur judiciaire est chargé de publier cette décision au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens, dont l'un en langue arabe aux frais de la société débitrice.

L'administrateur judiciaire est autorisé de procéder à toute publication complémentaire de cette décision via Internet ou tout autre moyen.

2020X00399VEPA2

Liquidation de succession

En vertu de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de première instance de Grombalia en date du 13/2/2020, il a été décidé la liquidation de la succession du défunts Kmiss Ben Mohamed Rommene et Zohra Bent Youssef Ismail et la nomination de Mr Mokded Zoghlami comme liquidateur de la dite succession et ce en vue de la recenser, l'administrer et la liquider. Tous les intéressés peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis (tel : 71.889.549 fax : 71.889.621) et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2020400601VEPA2

Nomination du gérant

Société laverie professionnelle d'Hammamet

Identifiant unique : 0998151H

Conformément au jugement en référé numéro 54269 rendu par le tribunal de première instance de Grombalia le 18/6/2019 qui préside à la nomination de M. Aifa Badreddine pour tenir l'assemblée générale de la société Laverie professionnelle et fixer son ordre du jour, l'assemblée générale s'est tenue le 01/01/2020 et les associés ont décidé de nommer Mme Isabelle Ribault en qualité de gérante de la société pour une durée de 3 ans et déléguer tous les pouvoirs dans le cadre de la loi.

2020400603VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE DES MUTUELLES

Siège social : 120, Rue de Yougoslavie - Tunis

Matricule fiscal : 006217/S/P/M/000

Capital social : 400.000 DT

Immatriculation CNSS : 46431-65

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière des Mutuelles sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 02 avril 2020 à 9 heures au siège de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles 6, Avenue Habib Thameur - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2019 et présentation des Etats Financiers dudit exercice.

2- Lecture du Rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

3- Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées, qui y sont mentionnées.

4- Approbation du Bilan et des Etats Financiers de l'exercice 2019.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

6- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019.

7- Fixation du montant des jetons de présence et des frais de déplacement à allouer aux membres du Conseil d'Administration et au Président du Conseil.

8- Formalités Juridiques.

2020T00297SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société FONCIERE DE TUNISIE

Capital social : 150.000 DT

Siège social : 120, Rue de Yougoslavie - Tunis

Matricule fiscal : 006218/T/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière des Mutuelles sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 02 avril 2020 à 10 heures au siège de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles 6, Avenue Habib Thameur - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2019 et présentation des Etats financiers dudit exercice.

2- Lecture du Rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

3- Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées, qui y sont mentionnées.

4- Approbation du Bilan et des états Financiers de l'exercice 2019.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

6- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019.

7- Fixation du montant des jetons de présence et des frais de déplacement à allouer aux membres du Conseil d'Administration et au Président du Conseil.

8- Formalité juridiques.

2020T00298SANB3

Convocation à l'assemblée générale des actionnaires

qui se tiendra vendredi 27 mars 2020

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

«SMVDA BEJAOUA»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Km 18 - route Mateur - Essaida - Oued Elil Manouba

Matricule fiscal : 1049732A/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la société de Mise en Valeur et de Développement Agricole "SMVDA BEJAOUA" sont invités à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra vendredi 27 mars 2020 à 9 h, au siège social de la société, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approuver la date de tenue de l'assemblée générale des actionnaires,

2) Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 juin 2019,

3) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 30 juin 2019,

4) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 30 juin 2019,

5) Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 juin 2019,

6) Approbation des étals financiers arrêtés au 30 juin 2019

7) Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019,

8) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général de la société,

9) Nomination d'un commissaire aux comptes.

10) Questions diverses.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale des actionnaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2020T00307SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Société Clinique El Amen la Marsa S.A

Société anonyme

Au capital de 4.935.000,000 dinars

Siège social : 15 avenue de la République, 2078 La Marsa - Tunis

Identifiant unique : 0082736N

RC : B144751996

CNSS : 00142371-72

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique El Amen La Marsa S.A sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le lundi 30 mars 2020 à 11h au siège social de la société «El Amen Santé» sis à l'immeuble Emeraude Center, Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour des statuts selon les dispositions de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019,

2- Pouvoirs.

2020R00451SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société Clinique El Amen la Marsa S.A

Société anonyme

Au capital de 4.935.000,000 dinars

Siège social : 15 avenue de la République, 2078 la Marsa - Tunis

Identifiant unique : 0082736N

RC : B144751996

CNSS : 00142371-72

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique El Amen la Marsa S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 30 mars 2020 à 9h au siège social de la société «El Amen Santé» sis à l'immeuble Emeraude Center, les jardins du lac, les Berges du lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019,

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2019 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des Etats Financiers clos le 31 décembre 2019 et affectation des résultats,

4- Désignation ou renouvellement des mandats des administrateurs venant à échéances,

5- Quitus aux administrateurs,

6- Information de l'assemblée générale ordinaire des déclarations d'administrateurs,

7- Pouvoirs.

2020R00452SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société Clinique El Amen Gafsa S.A

Société anonyme

Au capital de 2.981.250,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : 0640944D

RC : B198751998

CNSS : 113601-14

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique El Amen Gafsa S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 31 mars 2020 à 11h à l'établissement de la Clinique sis au Km 6, Route de Touzeur, 2100, Gafsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019,

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2019 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des Etats Financiers clos le 31 décembre 2019 et affectation des résultats,

4- Quitus aux administrateurs,

5- Information de l'assemblée générale ordinaire des déclarations d'administrateurs,

6- Pouvoirs.

2020R00453SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Société Clinique El Amen Gafsa S.A

Société anonyme

Au capital de 2.981.250,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : 0640944D

RC : B198751998

CNSS : 113601-14

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique El Amen Gafsa S.A sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 31 mars 2020 à 13h à l'établissement de la Clinique sis au Km 6, Route de Tozeur, 2100, Gafsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour des statuts selon les dispositions de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019,

2- Pouvoirs.

2020R00454SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

SOCIETE RAYAN DISTRIBUTION «RD»

Société anonyme

Au capital de 8.000.000 dinars

Siège social : ZI La Charguia 1, 72 bis Rue 8603, Tunis

Identifiant unique : 1102584/ L

Messieurs les actionnaires de la société la SOCIETE RAYEN DISTRIBUTION -RD, sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au siège social, ZI La Charguia 1, 72 bis Rue 8603, Tunis, le 26 mars 2020 à onze heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation financière de la société à l'égard des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2020R00478SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SOCIETE RAYAN DISTRIBUTION «RD»

Société anonyme

Au capital de 8.000.000 dinars

Siège social : ZI La Charguia 1, 72 bis Rue 8603, Tunis

Identifiant unique : 1102584/ L

Messieurs les actionnaires de la société la SOCIETE RAYEN DISTRIBUTION -RD, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social, ZI La Charguia 1, 72 bis Rue 8603, Tunis, le 24 mars 2020 à neuf heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration au titre des exercices 2015, 2016 et 2017,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre des exercices 2015, 2016 et 2017,

- Examen et approbation s'il y a lieu, des états financiers des exercices 2015, 2016 et 2017 et des conventions règlementées,

- Quitus aux administrateurs au titre des exercices 2015, 2016 et 2017,

- Affectation du résultat des exercices 2015, 2016 et 2017,

- Renouvellement du mandat des Administrateurs au titre des exercices 2018, 2019 et 2020

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes au titre des exercices 2018, 2019 et 2020.

2020R00479SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SOCIETE RAYAN DISTRIBUTION «RD»

Société anonyme

Au capital de 8.000.000 dinars

Siège social : ZI La Charguia 1, 72 bis Rue 8603, Tunis

Identifiant unique : 1102584/ L

Messieurs les actionnaires de la société la SOCIETE RAYEN DISTRIBUTION -RD, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social, ZI La Charguia 1, 72 bis Rue 8603, Tunis, le 26 mars 2020 à neuf heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration au titre des exercices 2018, 2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre des exercices 2018 et 2019.

- Examen et approbation s'il y a lieu, des états financiers des exercices 2018 et 2019 et des conventions règlementées.

- Quitus aux administrateurs au titre des exercices 2018 et 2019.

- Affectation du résultat des exercices 2018 et 2019

- Nomination d'un administrateur au titre des exercices 2018, 2019 et 2020.

2020R00480SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire

et extraordinaire

Société OVO GIDKY TUNISIE

Société anonyme au capital de 600.000 Dinars

Siège social : Unité industrielle située sur le lot n°8

de Cité El Saada el Mhamdia - Ben Arous

IU : 1619238N

1) Messieurs les actionnaires de la société OVO GIDKY TUNISIE, sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le samedi 28 mars 2020 à onze heures au siège social en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital en numéraires de 600.000 dinars à 1.200.000 dinars.

2. Modification des statuts.

3. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2) Messieurs les actionnaires de la société OVO GIDKY TUNISIE, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le samedi 28 mars 2020 à douze heures au siège social en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Acceptation de la démission d'un administrateur Mme Hamida Belbachir.

2. Nomination d'un nouvel Administrateur Mr Abrous Karim.

3. Application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

4. Pouvoirs pour formalités.

5. Questions diverses.

2020R00481SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle

شركة الاستثمار والتنمية الصناعية والسياحية

مجمع شركة صنع المشروبات بتونس

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE

«S.P.D.I.T. - SICAF»

Société anonyme

Au capital social souscrit et libéré de 28.000.000 dinars

Régie par la loi n°88/92 du 2 Août 1988

GROUPE «S.F.B.T»

Siège social : 5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 030241H

CNSS : 208798-54

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique «SPDIT-SICAF» sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour le jeudi 16 Avril 2020 à 9 heures au siège social de la société, Boulevard de la Terre, n°5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2019.

2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice.

3) Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5) Affectation des résultats.

6) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.

7) Renouvellement de mandat d'un administrateur.

8) Renouvellement de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour le rachat de ses propres actions.

9) Nomination des Commissaires aux comptes.

10) Pouvoirs à donner.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social de la société, Boulevard de la Terre, n°5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis.

2020R00482SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

شركة الاستثمار والتنمية الصناعية والسياحية

مجمع شركة صنع المشروبات بتونس

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE

«S.P.D.I.T. - SICAF»

Société anonyme

Au capital social souscrit et libéré de 28.000.000 dinars

Régie par la loi n°88/92 du 2 Août 1988

GROUPE «S.F.B.T»

Siège social : 5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 030241H

CNSS : 208798-54

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique «SPDIT-SICAF» sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le jeudi 16 Avril 2020 à 10 h 30 mn au siège social de la société, Boulevard de la Terre, n°5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du mode de gouvernance de la société,

2. Modification des statuts pour les mettre en conformité avec la loi n°2018-52 du 29/10/2018 relative au Registre National des Entreprises et avec la loi n°2019-47 du 29/5/2019 relative à l'amélioration du climat des investissements,

3. Mise à jour des statuts.

4. Pouvoirs à donner,

Les documents de l'assemblée générale extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social de la société, Boulevard de la Terre, n°5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis.

2020R00483SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 2020

Société ROLL TECH

S.A au capital de 352000 dinars

Siège social : Zone industrielle de Kondar Sousse

MF : 0970769 S

Les actionnaires de la société ROLL TECH sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 6 mars 2020 au siège social de la STB SICAR situé à l'Immeuble Imtiez au Centre urbain nord 1003 Tunis, et ce en vue de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes, examen et approbation du rapport du conseil d'administration et des Etats Financiers de l'exercice 2017.

- Approbation des conventions réglementées.

- Quitus aux administrateurs au titre de la Gestion relative à l'exercice 2017.

- Affectation du résultat de l'exercice 2017.

Détermination des jetons de présence.

- Désignation des membres du conseil d'administration.

- Désignation d'un commissaire aux comptes.

- Pouvoirs à donner.

2020S00278SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2020

Société de congélation de tous produits de pêche et agricole "SOCEPA"

S.A au capital de 1.335.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Madagascar - 3000 Sfax

Messieurs les actionnaires de la société de congélation de tous produits de pêche et agricole "S0CEPA" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 13 avril 2020 à 15h30mn au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Examen des états financiers relatifs à l'exercice 2019 et leur approbation.

5- Affectation des résultats.

6- Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2019.

7- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2019.

8- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2019.

9- Quitus aux administrateurs.

10- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.

11- Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2020-2021-2022.

12- Questions diverses.

2020X00403SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et une autre extraordinaire

Société «MARINA MEDICALE INTERNATIONALE»

SA au capital de 14.500.000 Dinars

Siège social : Immeuble «AIDA», rue du 14 janvier Sfax

IU : 1337782R

CNSS : 45537016

Messieurs les actionnaires de la société Marina Médicale Internationale sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra samedi 28 mars 2020 à 14 heures à l'hôtel Palm Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019,

2. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019,

4. Approbation des conventions réglementées par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux administrateurs et au PDG pour leurs travaux de gestion relatifs à l'exercice 2019,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2019,

7. Fixation des jetons de présence,

8. Nomination des membres du conseil d'administration,

9. Nomination du commissaire aux comptes

10. Questions diverses.

Messieurs les actionnaires de la société Marina Médicale Internationale sont convoqués, par ailleurs, en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le même jour du samedi 28 mars 2020 à 15 heures à l'hôtel Palm Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital;

2. Augmentation du capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription;

3. Etat des lieux de l'avancement du projet de la polyclinique;

4. Questions diverses.

2020X00421SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Immobilière et Touristique de Tabarka Hôtel Morjane

S.A. au capital de 4 523 660 dinars

Siège social : Hôtel Ibn Khaldoun, 30 rue du Koweït - 1002 Tunis

RC : B0142032007

Identifiant unique RNE : 0007495T

Affiliation CNSS : 00035205 - 91

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière et Touristique de Tabarka - Hôtel Morjane, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 02 avril 2020 à 10 heures au siège de la société Yadis Holding sis à l'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs à la Zone Industrielle Charguia II - 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2016,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2016,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2016,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2016,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Désignation d'un commissaire aux comptes,

- Délégation des pouvoirs.

2020400591SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BH SICAF (Filiale de la BH BANK)

S.A au capital de 15 000 000 D

Identifiant Unique : 0496267D

MF : 0496267D/N/M000

Siège social : Immeuble Espace Tunis Bloc K - 5ème étage Rue Chebbia Montplaisir - 1073 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société BH SICAF (Filiale de la BH BANK) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 02 avril 2020 à 10H30, au siège social de la BH BANK sis à Tunis, Av Mohamed V 1080, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019;

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des conventions réglementées;

3/ Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers clos le 31/12/2019;

4/ Affectation du résultat de l'exercice 2019;

5/ Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relatif à l'exercice 2019;

6/ Fixation du montant des jetons de présence;

7/ Pouvoir pour formalités.

2020400594SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE VIABILISATION

S.A au capital de 1.400.000 dinars

Siège social : 51, Avenue Hédi Nouira - Ennasr II - CP 2037

RNE : 012123 A

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société Immobilière et de Viabilisation, qui se tiendra le jeudi 02 avril 2020 à 10 heures au siège de la BNA à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019,

2- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales),

3- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice dos le 31 décembre 2019,

4- Approbation des conventions réglementées,

5- Quitus aux administrateurs,

6- Affectation du résultat de l'exercice 2019,

7- Renouvellement du mandat d'un administrateur,

8- Désignation des commissaires aux comptes pour les années 2020, 2021 et 2022,

9- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2019.

2020400595SANB3

COFIB CAPITAL FINANCES

SA au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : 25, Rue Docteur Calmette - 1082 Tunis - Mahrajène

RC : B183321997 Tunis

Matricule fiscal : 000/M/A/432569Q

Messieurs les actionnaires de la société COFIB CAPITAL FINANCES, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 26 mars 2020 à 9 Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Convocation à l'assemblée générale ordinaire :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019, et du rapport spécial sur les opérations prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ;

4. Affectation des résultats ;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Quitus aux administrateurs.

2020400600SANB3

Convocation à la réunion de la 37ème assemblée générale ordinaire

TUNIS INTERNATIONAL BANK

Etablissement de Crédit Non - Résident

Au capital de 50.000,000 dollars américains

Siège social : Au 18, Avenue des Etats d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère

Registre du commerce - Tunis : N°B1110321996

Identifiant unique : 0014137Q

Messieurs les actionnaires de Tunis International Bank sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le lundi 30 mars 2020 à 11 heures du matin au siège de la banque sis au 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019

2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2019

3) Examen et approbation du bilan et des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2019

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion da l'exercice 2019

6) Approbation de la nomination d'un nouveau membre indépendant au Conseil d'Administration

Messieurs les actionnaires sont invités à assister personnellement à l'assemblée ou s'y faire représenter par un mandataire muni d'un pouvoir.

Tous les documents destinés à cette réunion seront tenus à leur disposition au siège de la banque, et ce, dans les délais légaux.

2020400607SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Amen capital

S.A. au capital de 588.230 dinars

Siège social : Immeuble Amen Bank, 1002, Tunis

Identifiant RNE : 1158084 Y

M.F : 1158084/Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN CAPITAL sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 25 mars 2020 à 11h au siège d'AMEN BANK, sis à l'Avenue Mohamed V, 1002 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019 ;

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2019 ;

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers pour l'exercice 2019 ;

4- Quitus aux administrateurs ;

5- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2019 ;

6- Fixation du montant des jetons de présence;

7- Information concernant les déclarations de fonctions conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

8- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN CAPITAL, l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la société, au moins cinq jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société et ce durant le délai légal.

2020400611SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

AMEN CAPITAL

S.A. au capital de 588.230 dinars

Siège social : Immeuble Amen Bank, 1002, Tunis

Identifiant RNE : 1158084 Y

M.F : 1158084/Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN CAPITAL sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 25 mars 2020 à 11h30 au siège d'AMEN BANK, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les nouvelles dispositions de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat d'investissement;

2- Modifications corrélatives des statuts de la société;

3- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2020400612SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AMEN PROJECT SA

S.A. au capital de 200.000 dinars

Siège social : Chez Amen Bank Avenue Mohamed V - 1002 - Tunis

R.C : B115201996

M.F : 447344/B/N/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN PROJECT sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 27 mars 2020 à 15 h au siège d'AMEN BANK, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019,

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2019,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers pour l'exercice 2019.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2019.

6- Information concernant les déclarations de fonctions conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

2020400613SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

AMEN PROJECT

Au capital de 200.000 dinars

Siège social : Chez Amen Bank Avenue Mohamed V - 1002 - Tunis

M.F : 447344/B/N/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN PROJECT sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 27 mars 2020 à 15h30 au siège d'AMEN BANK, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les nouvelles dispositions de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat d'investissement;

2- Modifications corrélatives des statuts de la société;

3- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2020400614SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

AL BARAKA BANK TUNISIA

Société anonyme

Au capital social de 120 millions de dinars

Siège social : 88 Avenue Hédi Chaker 1002 - Tunis

Identifiant Unique : 0031041F

Le Conseil d'Administration d'AL BARAKA BANK TUNISIA, réuni le 14 Février 2020, convoque tous les actionnaires à participer aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 17 Avril 2020 à 14h à son siège social sis au 88, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité de la Banque pour l'année 2019 et son approbation.

2- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/ 2019 et leur approbation.

3- Lecture du rapport du «comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques» de la Banque pour l'année 2019 et son approbation.

4- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion pour l'exercice 2019.

5- Approbation de l'entrée d'un nouvel actionnaire dans le capital de la banque et de la nouvelle structure du capital.

6- Approbation de la nomination de deux nouveaux membres du conseil d'administration.

7- Approbation de la nouvelle composition du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques

8- Approbation des résolutions de l'assemblée générale ordinaire.

2020400618SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Union Générale «société en liquidation»

SA au capital de 5.000.000 DT

IU : 0005876V

34, Avenue Hédi Karray - Cité des Sciences - 1004 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société l'Union Générale «société en liquidation» sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la société, 34, Rue Hédi Karray - Tunis, le mardi 31 mars 2020 à 14H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et délais de convocation l'AGO des exercices 2008 et 2009 ;

2. Ratification du retard apporté à la tenue de l'AGO des exercices 2008 et 2009 ;

3. Examen du rapport de l'administrateur délégué relatif aux exercices 2008 et 2009 ;

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2008 et 2009 ;

5. Approbation des états financiers des exercices 2008 et 2009 ;

6. Quitus à l'administrateur délégué pour sa gestion durant les exercices 2008 et 2009 ;

7. Affectation des résultats des exercices 2008 et 2009 ;

8. Renouvellement du mandat du liquidateur;

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

2020400619SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"TSK TUNISIA"

Société à responsabilité limitée

Au capital de 366 000 Dinars

Siège social : 16 Rue de l'énergie solaire Zone industrielle Charguia 1

M.F : 1085608/B/A/M/000

RCS : B249382009

N° CNSS : 253712-57

Les associés de la société TSK TUNISIA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 25 mars 2020 à 10 heures au siège social de la société, 16 Rue de l'énergie solaire Zone Industrielle Charguia 1 CP2035, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019

- Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019

- Quitus aux gérants.

- Affectation des résultats.

- Pouvoirs en vue des formalités.

2020R00487SRLB3

Convocation à l'A.G.E

Sté : LA PERLE DES PRODUITS D'HYGIENE

MF : 1613997X

Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués à la réunion de l'A.G.E qui sera tenue le mercredi 25/3/2020 à 9h ; Rue Salem Bouguerra Moknine.

Ordre du jour :

1. Approbation des Etats Financiers au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

2. Affectation des résultats de l'exercice 2019

3. Sortie de deux associés suite au contrat de cession des parts.

4. Modification de l'article 6 et l'article 7 des statuts en conséquence.

2020S00276SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société mutuelle de base de services agricoles aux aviculteurs de Morneg

M.F : 1495524/E/N/M/000

R.C : C0219752017

En raison d'un quorum incomplet de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24/02/2020, le conseil d'administration de la «société mutuelle de base de services agricoles aux aviculteurs de Morneg» a décidé de convoquer à une deuxième assemblée générale ordinaire de la société pour le mardi le 24/3/2020 après midi à quatorze heures au siège de la société sise au 2 Rue Ghana - lot Testouri Boumhel El Bassatine et ce afin de statuer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture du rapport moral et du rapport financier de l'exercice 2018.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers

4. Accord de quitus aux administrateurs.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6. Questions diverses.

Tous les adhérents sont invités à faire part de cette assemblée. Les documents comptables seront mis à leur disposition à partir du samedi 7/3/2020.

2020R00477SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société «YAZAKI AUTOMOTIVE PRODUCTS TUNISIA» dont le siège social est situé à proximité de la route nationale n°8 (route de Tunis), à la localité de Hariza Bouchkara de la délégation d'El Alia du gouvernorat de Bizerte, a présentée une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°346 en date du 3 décembre 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des câbles électriques

située à l'adresse ci-dessus et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Bizerte ou de la municipalité d'El Alia.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Bizerte ou le Président de la Municipalité d'El Alia ou le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la société Nebiha Story dont le siége social est situé au 26 rue de Farhat Hached à la zone industrielle d'El Alia gouvernorat de Bizerte a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°255 en date du 23 septembre 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat ou de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Bizerte ou le président de la municipalité d'El Alia ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la société Golden Petroleum Services dont le siége social est situé à la route de Gabès Km 5.5 à l'avenue de la terre à Tyna gouvernorat de Sfax a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°367 en date du 18 décembre 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de traitement des déchets provenant des activités pétrolières située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat ou de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sfax ou le président de la municipalité de Tyna ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la société Vectorys Tunisie dont le siége social est situé au 38 avenue Hédi Nouira à Radés Mellaha gouvernorat de Ben Arous a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°331 en date du 26 Novembre 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une plateforme logistique des produits combustibles située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat ou de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le président de la municipalité de Radés ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société "Fruit des Oasis du Désert" dont le siége social est situé à la zone industrielle de Nafta route de Hezoua du Gouvernorat de Tozeur a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°358 en date du 12 décembre 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conservation et conditionnement des dattes sise à l'adresse sus-indiquée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat ou de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Tozeur ou le président de la municipalité de Nafta ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société La Confection Tunisienne "LCT" dont le siège social est situé à la Route Sfax, au km 5 de Ksibet Sousse - 4041- Sousse, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°192 en date du 28 Juin 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection, situé à l'adresse citée ci-dessus, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sousse et de la municipalité de Ksibet Tharayet.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le président de la municipalité de Ksibet Tharayet ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises

Dans le cadre de la réalisation des projets de développement, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique de haute tension (225 kV), d'une longueur d'environ 2 km reliant la ligne existante Médenine - Abou Kammech au poste de Ben Guerdane.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège du gouvernorat de Médenine, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2020R00450DIVD2

Déclaration de perte d'acte de propriété d'un terrain agricole

Je soussigné, Sadok Ben Hédi Ben Taïeb Mahfoudhi, titulaire de la CIN n°02033699, délivrée à Kairouan le 4 mai 1998, déclare sur l'honneur avoir perdu l'acte de propriété d'un terrain agricole n°2433/11, de superficie 16586 m², arboré d'oliviers, & situé au secteur de Zroud rattaché à la délégation de Kairouan Sud du gouvernorat de Kairouan, l'identifiant du titre foncier est 40240 Kairouan.

Une attestation de déclaration de perte n°945 a été extraite à cette fin le 25/02/2016, au poste de la garde nationale de Kairouan Sud.

2020S00265DIVD2

Apport en nature d'un fonds de commerce

Sté SKHIRI FOOD

MF : 1656482HAM000

Ali Mustafa Skhiri

CIN : 00784074, Passeport n°Y579439

En vertu des statuts enregistrés à la recette des finances Monastir le 23/01/2020 sous le n° de quittance M004826, enregistrement n°20500402 Mr Ali Mustafa Skhiri a participé par le fonds de commerce de local sis à place de l'indépendance Monastir exploité en restaurant comme apport en nature dans la société SKHIRI FOOD en valeur de 130 000 dinars. Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" le 29/02/2020.

2020S00271DIVD2

Perte du titre de propriété

Je suis le nommé Mohamed Ben Younes Ben Mohamed Teka titulaire de la carte d'identité nationale n°4167641 délivrée à Tunis le 12/12/2007 annonce la perte de mon titre de propriété n°7925/15 délivré le 22/5/2012 concernant l'immeuble nommé «El hamada» situé à Boudrisse Teboulba objet du titre foncier n°51452 Monastir dont on a eu un certificat de perte n°156 délivré à Teboulba le 8/2/2020.

2020S00273DIVD2

Avis

Monsieur Kamel Mbarek déclare avoir perdu le titre de propriété d'une parcelle de terre de 378 m² situé sur route Matar km 5 et il veut extraire un autre titre au lieu du titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 70 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2020X00393DIVD2

Avis

Mr Moncef Ben Ahmed Hmani annonce que le titre de propriété de son père et de sa mère Mahbouba Baati qui concerne la totalité d'un terrain d'une superficie de la moitié de Marjaa situé à la route de Sidi Mansour Mile 3 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr Mohamed Dahmen dans un délai de 70 jours à partir de l'opposition.

2020X00415DIVD2

Déclaration de perte de titre

Je soussignée madame Malika Makkaoui déclare la perte de titre foncier n°1201/01 du 31/03/2004 Objet du titre foncier n° 96834 Tunis

J'ai annoncé la perte de titre de propriété au secteur de la garde Lafayette en date du 6/02/2020.

2020400592DIVD2

Déclaration de perte de titre

Je soussigné Monsieur Saed Achour déclare la perte de titre foncier n°1200/01 du 31/3/2004. Objet du titre foncier n° 96834 Tunis.

J'ai annoncé la perte de titre de propriété au secteur de la garde de Lafayette en date du 6/02/2020.

2020400593DIVD2

Appel d'offres pour la vente du

"titre foncier enregistré n°19442 Manouba"

Sise à 20 Rue de l'imprimerie zone industrielle Ksare Said Manouba

Le Syndic de faillite de la société Tissage du nord "TINO" Mme Khalfi Sihem qui est nommée par le jugement n°55 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 13/02/2019, elle informe le public qu'elle décide d'ouvrir un appel d'offres pour la vente du bien immobilier (le titre foncier n°19442 Manouba) sise à rue de l'imprimerie n°20 Ksare Said Manouba composée d'un rez-de-chaussée, un premier étage et un deuxième étage partiel, d'une superficie de 3716 m².

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 pour la somme de 100 dinars non récupérable.

Tout intéressé peut contacter le syndic pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du Syndic de faillite sis au :

19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 en indiquant les deux expressions suivante "ne pas ouvrir", "immobilier tino" sur l'enveloppe au plus tard le 13/3/2020.

La mention du nom du soumissionnaire sur l'enveloppe entraîne l'annulation de l'offre.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71 835 690/98 103 428 pendant les heures de travail.

2020400615DIVD2

Cap Oblig Sicav

Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
RC : B146302001 Tunis - Matricule fiscal : 770729 W/N/M/000
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

VARIATION DE L'ACTIF NET CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2019 :

		Exercice du 01-01-2019 au 31-12-2019	Exercice du 01-01-2018 au 31-12-2018
AN1 -	**Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation**	**1 326 730**	**1 286 524**
	Résultat d'exploitation	1 205 248	1 239 922
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	7 378	1 884
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	114 104	44 718
	Frais de négociation de titres	0	0
AN2 -	**Distribution de dividendes**	**-730 957**	**-1 117 063**
AN3 -	**Transactions sur le capital**	**-920 984**	**-3 944 588**
a -	***Souscriptions***	**36 754 698**	**42 740 310**
	Capital	35 346 526	41 091 073
	Régularisation des sommes non distribuables	169 093	35 431
	Régularisation des sommes capitalisables	1 239 079	1 613 806
	Droits d'entrée	0	0
b -	***Rachats***	**-36 675 682**	**-46 684 898**
	Capital	-35 993 265	-44 938 342
	Régularisation des sommes non distribuables	-164 933	-45 825
	Régularisation des sommes capitalisables	-1 517 484	-1 700 731
	Droits de sorties	0	0
	Variation de l'actif net	**-325 211**	**-3 775 127**
AN4 -	**Actif net**		
a -	Début d'exercice	20 528 980	24 304 107
b-	Fin d'exercice	20 203 769	20 528 980
AN5 -	Nombre d'actions (ou de parts)		
a -	Début d'exercice	194 619	232 970
b -	Fin d'exercice	188 184	194 619
	Valeur liquidative	**107,362**	**105,483**
AN6 -	**Taux de rendement (%)**	**6,50%**	**4,95%**

Cap Oblig Sicav

Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
RC : B146302001 Tunis - Matricule fiscal : 770729 W/N/M/000
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

ETATS FINANCIERS CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2019

LES ETATS FINANCIERS DANS LEURS INTEGRALITES
SONT PUBLIES AU BULLETIN OFFICIEL DU CMF

BILAN CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2019

		31/12/2019	31/12/2018
	ACTIF		
AC1 -	**Portefeuille titres**	7 817 092	13 725 005
a -	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	860 578	1 001 889
b -	Obligations et valeurs assimilées	6 956 514	12 723 116
AC2 -	**Placements monétaires et disponibilités**	12 423 255	6 838 142
a -	Placements monétaires	11 528 281	6 472 307
b -	Disponibilités	894 974	365 835
	Total Actif	20 240 347	20 563 147
	PASSIF		
PA1 -	**Opérateurs créditeurs**	15 167	16 198
PA2 -	**Autres créditeurs divers**	21 411	17 969
	Total Passif	36 578	34 167
	ACTIF NET		
CP1 -	**Capital**	19 038 765	19 559 862
CP2 -	**Sommes distribuables**	1 165 004	969 118
a -	Sommes distribuables des exercices antérieurs	107	116
b -	Sommes distribuables de l'exercice	1 164 897	969 002
	Actif Net	20 203 769	20 528 980
	Total Passif et Actif Net	20 240 347	20 563 147

ETAT DE RESULTAT CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2019

		Exercice du 01-12-2019 au 31-12-2019	Exercice du 01-01-2018 au 31-12-2018
PR1 -	Revenus du portefeuille titres	530 970	801 517
	Dividendes	0	0
	Revenus des obligations et valeurs assimilées	530 970	801 517
PR2 -	Revenus des placements monétaires	881 290	701 011
	Total des revenus de placements	1 412 260	1 502 528
CH1 -	Charges de gestion des placements	-182 595	-232 688
	Revenus nets des placements	1 229 665	1 269 840
CH2 -	Autres charges	-24 417	-29 918
	Résultats d'exploitation	1 205 248	1 239 922
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation	-40 351	-270 920
	Sommes distribuables de l'Exercice	1 164 897	969 002
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	40 351	270 920
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	7 378	1 884
	Frais de négociation	0	0
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	114 104	44 718
	Résultat de l'Exercice	1 326 730	1 286 524

2020400535BCFA5

Sicav Security

Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
RC : B171721998 Tunis - Matricule fiscal : 632956L/N/M/000
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

ETATS FINANCIERS SICAV SECURITY AU 31/12/2019

LES ETATS FINANCIERS DANS LEURS INTEGRALITES
SONT PUBLIES AU BULLETIN OFFICIEL DU CMF

BILAN SICAV SECURITY AU 31/12/2019

		31/12/2019	31/12/2018
	ACTIF		
AC1 -	**Portefeuille titres**	**753 169**	**949 031**
a -	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	288 413	344 858
b -	Obligations et valeurs assimilées	464 756	604 173
AC2 -	**Placements monétaires et disponibilités**	**381 752**	**246 677**
a -	Placements monétaires	222 546	203 883
b -	Disponibilités	159 206	42 794
	Total Actif	**1 134 921**	**1 195 708**
	PASSIF		
PA1 -	**Opérateurs créditeurs**	1 142	1 204
PA2 -	**Autres créditeurs divers**	278	282
	Total Passif	**1 420**	**1 486**
	ACTIF NET		
CP1 -	**Capital**	**1 086 804**	**1 154 940**
CP2 -	**Sommes distribuables**	**46 697**	**39 282**
a -	Sommes distribuables des exercices antérieurs	15	21
b -	Sommes distribuables de l'exercice	46 682	39 261
	Actif Net	**1 133 501**	**1 194 222**
	Total Passif et Actif Net	**1 134 921**	**1 195 708**

ETAT DE RESULTAT SICAV SECURITY AU 31/12/2019

		Exercice du 01-01-2019 au 31-12-2019	Exercice du 01-01-2018 au 31-12-2018
PR1 -	Revenus du portefeuille titres	**42 975**	**41 947**
a -	Dividendes	8 941	9 670
b -	Revenus des obligations et valeurs assimilées	34 034	32 277
PR2 -	Revenus des placements monétaires	**19 786**	**12 706**
	Total des revenus de placements	**62 761**	**54 653**
CH1 -	Charges de gestion des placements	-13 700	-14 064
	Revenus nets des placements	**49 061**	**40 589**
CH2 -	Autres charges	-1 556	-1 316
	Résultats d'exploitation	**47 505**	**39 273**
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation	-823	-12
	Sommes distribuables de l'Exercice	**46 682**	**39 261**
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	823	12
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-43 460	48 673
	Frais de négociation	-118	-14
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	25 964	-2 518
	Résultat de l'Exercice	**29 891**	**85 414**

Sicav Security

Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
RC : B171721998 Tunis - Matricule fiscal : 632956L/N/M/000
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

VARIATION DE L'ACTIF NET SICAV SECURITY AU 31/12/2019 :

		Exercice du 01-01-2019 au 31-12-2019	Exercice du 01-01-2018 au 31-12-2018
AN1 -	**Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation**	**29 891**	**85 414**
a -	Résultat d'exploitation	47 505	39 273
b -	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-43 460	48 673
c -	Variation des plus ou moins-values réalisées sur cession titres	25 964	-2 518
d -	Frais de négociation de titres	-118	-14
AN2 -	**Distribution de dividendes**	**-38 808**	**-31 824**
AN3 -	**Transactions sur le capital**	**-51 804**	**-2 052**
a -	***Souscription***	**1 548**	**64 081**
	Capital	1 494	60 436
	Régularisation des sommes non distribuables	-11	1 558
	Régularisation des sommes distribuables	65	2 087
b -	***Rachats***	**-53 352**	**-66 133**
	Capital	-52 220	-62 372
	Régularisation des sommes non distribuables	215	-1 606
	Régularisation des sommes distribuables	-1 347	-2 155
	Variation de l'actif net	**-60 721**	**51 539**
AN4 -	Actif net		
a -	Début de l'Exercice	1 194 222	1 142 683
b -	Fin de l'Exercice	1 133 501	1 194 222
AN5 -	Nombre d'actions (ou de parts)		
a -	Début de l'Exercice	64 161	64 273
b -	Fin de l'Exercice	61 343	64 161
	Valeur liquidative	**18,478**	**18,613**
AN6 -	**Taux de rendement (%)**	**2,56%**	**7,48%**

2020400537BCFA5

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus